



CULTURE

Agnès Maltais: des questions sans réponses

Page B 8

ÉCONOMIE

Des dépenses folles chez Abitibi-Consolidated?

Page B 1

Vol. XCI N° 254

LE MARDI 7 NOVEMBRE 2000

87c + TAXES = 1\$

Une Amérique divisée

Le jour de la grande finale entre le démocrate Al Gore et le républicain George W. Bush est arrivé. De cette course, tout un chacun s'accorde pour dire qu'elle risque fort d'être aussi serrée, sinon plus, que celle qui avait opposé John F. Kennedy à Richard Nixon en 1960. Afin d'y voir clair, on vous propose une photographie en cinq plans de la première élection américaine du présent millénaire.

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Quels sont les États acquis à Gore et Bush?
Schématiquement, les démocrates devraient remporter aisément le nord-est et l'ouest des États-Unis alors que les républicains devraient faire main basse sur le reste, soit tout le centre du pays à l'exception notable de l'Illinois.

Sept des neuf États enclavés dans le nord-est des États-Unis sont acquis à Al Gore dont l'État de New York qui, avec ses 33 grands électeurs, est le deuxième pourvoyeur en importance à cet égard. À l'heure actuelle, les sondages estiment probable une victoire de Gore en Pennsylvanie qui, avec ses 23 grands électeurs, se situe au 5^e rang des États ayant un pouvoir politique prononcé sur la scène électorale. Dans cette région, le New Hampshire et le Maine sont incertains.

Sur la côte du Pacifique, Al Gore peut compter sur la Californie qui, avec ses 54 grands électeurs, est le premier État en la matière. Alors qu'en début de campagne, on jugeait les États de l'Oregon et de Washington rangés derrière l'étendard démocrate voilà qu'aujourd'hui l'issue est jugée incertaine. Dans ces États où il y a une forte concentration du vote écologiste, Ralph Nader, chef de file des Verts, pourrait permettre à Bush de se faufiler lors de la dernière ligne droite.

Les républicains et leur champion, George W. Bush, devraient rafler la mise dans vingt-quatre États du centre dont le Texas qui, avec ses 32 grands électeurs, constitue un «gros État».

Quels sont les États qui feront la différence?

À ce chapitre, la Floride avec ses 25 grands électeurs arrive en tête de liste. Il y a un an, on estimait que cet État pencherait pour les républicains. Mais voilà que les engagements de Bush en matière de santé, notamment d'assurance-médicaments, ont heurté un électorat où les personnes du troisième âge dominent le profil démographique. Pour l'heure, on donne un léger avantage à Gore.

À l'inverse, le Michigan (18 grands électeurs) que l'on croyait acquis à Gore à cause d'une syndicalisation de la population plus prononcée que dans bien des États, pourrait pencher du côté de Bush. On explique cela par le grignotage effectué par Nader dans la frange la plus à gauche du Parti démocrate ainsi que par les luttes intestines au sein du même parti. Bien des notables en veulent à Gore d'avoir demandé

VOIR PAGE A 8: AMÉRIQUE

| ÉTATS ASSURÉS À GORE: | ÉTATS ASSURÉS À BUSH: | ÉTATS OÙ L'ISSUE EST INCERTAINE: |
|--|---|--|
| California, Connecticut, Hawaii, Illinois, Maryland, Massachusetts, New Jersey, Rhode Island, Vermont. Si le district de Columbia n'est pas un État à part entière, on assure que ses trois grands électeurs sont acquis à Gore. | Alabama, Alaska, Arizona, Caroline du nord, Caroline du sud, Colorado, Dakota du nord, Dakota du sud, Géorgie, Idaho, Indiana, Kansas, Kentucky, Louisiane, Mississippi, Montana, Nebraska, Nevada, Ohio, Oklahoma, Texas, Utah, Virginie, Wyoming. | Arkansas, Delaware, Floride, Iowa, Maine, Michigan, Minnesota, Missouri, New Hampshire, Nouveau Mexique, Oregon, Pennsylvanie, Tennessee, Virginie occidentale, Washington, Wisconsin. |

MONTAGE AGENCE
FRANCE-PRESSE,
LE DEVOIR

Gare à certains décongestionnants

Les pharmaciens recommandent de ne pas utiliser les produits contenant du phénylpropanolamine

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

La Food and Drug Administration américaine (FDA) a interdit hier l'usage de phénylpropanolamine (PPA), un médicament qui entre dans la composition d'une soixantaine de produits décongestionnants en vente dans les pharmacies. Selon l'examen américain, la substance peut causer des hémorragies cérébrales, particulièrement chez les jeunes femmes. Hier, l'Ordre des pharmaciens du Québec et Santé Canada ont emboîté le pas aux Américains et ont recommandé de ne pas utiliser les produits contenant du phénylpropanolamine.

La nouvelle a surpris le milieu pharmaceutique. Le phénylpropanolamine est utilisé depuis une vingtaine d'années dans le traitement de la congestion nasale.

VOIR PAGE A 8: PHARMACIENS

INDEX

| | |
|--------------------|---------------------|
| Annonces..... B 3 | Idées..... A 7 |
| Avis publics.. B 4 | Monde..... B 5 |
| Bourse..... B 2 | Mots croisés.. B 4 |
| Culture..... B 8 | Météo..... B 5 |
| Économie..... B 1 | Sports..... B 6 |
| Éditorial..... A 6 | Télévision..... B 7 |

7 7813 00065

Grande histoire d'une petite colonie

400 ans de langue française au Québec

On y décrit la langue française pure que parlaient les filles du Roy. Celle, transformée, qui s'est parlée au Québec après la Conquête. De la langue encore qu'on a tirée de son sommeil, des siècles plus tard, au moment de lui redonner ses pleins droits avec la fulgurante Révolution tranquille. Le français, arrivé au Québec sur les bateaux des grands explorateurs français, à accompagné, contre toute espérance, l'histoire du peuple québécois jusqu'à nous.

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

On touche ici au nerf de la guerre. On entre dans le cœur du sujet. La langue est le thème qui a motivé les combats politiques au Québec depuis les

tout débuts de la colonie. C'est celui qui en détermine souvent la donne encore aujourd'hui. Dans *Le Français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, publié chez Fides, le Conseil de la langue française du Québec a décidé de retracer l'histoire de cette épopée de la langue française en Amérique. Le sujet, qui peut paraître éculé, s'avère palpitant. Pour décrire son évolution au cours des siècles, le Conseil a fait appel à des spécialistes dans leurs domaines respectifs. Historiens, lin-

guistes, sociologues, écrivains, ils sont 83, de Guy Rocher à Charles Taylor, d'Émile Ollivier à Marie-Eva de Villers, en passant par Marcel Dubé, à avoir signé un court texte sur le thème de la langue, tout cela

44 % des Montréalais connaissent deux langues et 15 % en connaissent au moins trois, ce qui fait de Montréal «la région la plus plurilingue du Canada»

sous l'égide d'un comité scientifique dirigé par Michel Plourde.

L'histoire s'ouvre donc sur le français, langue royale. On y apprend entre autres qu'en Nouvelle-France, les colons parlaient mieux français que les Français eux-mêmes. Les patois se sont en effet rapidement éteints en Nouvelle-France, pour répondre aux impératifs de la communication entre colons. C'était un français pratiquement sans accent, car on soignait sa langue. La plupart des colons avaient

Chaos dans la liste électorale au Québec

300 000 correctifs s'imposent

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La liste électorale informatique nécessite près de 300 000 correctifs au Québec, engendrant des erreurs dans l'envoi des cartes d'électeurs.

Dans toute la province, des cartes d'électeurs ont été postées la semaine dernière avec le bon nom mais la mauvaise adresse, avec un code postal erroné comme cela s'est produit dans le village de La Terrière au Saguenay, avec une version anglisée du nom de la rue (Deserables pour des Erables, par exemple), avec une adresse postale plutôt que civique ou expédiées dans une localité voisine comme ce fut le cas dans la circonscription de Saint-Maurice.

Cette situation résulte vraisemblablement de la décision du Directeur général des élections du Canada de ne pas intégrer la mise à jour de son homologue.

VOIR PAGE A 8: LISTE

■ Autres informations en pages A 4 et A 5

Les Québécois, sédentaires, fumeurs et alcooliques

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Malgré l'arsenal de campagnes de prévention et de publicités déployées ces dernières années, la sédentarité, l'embonpoint, le tabagisme et la consommation d'alcool continuent à miner la santé des Québécois, ces mauvaises habitudes de vie n'ayant pas fléchi depuis 1993.

Voilà ce que révèle la dernière Enquête sociale et de santé 1998, réalisée par l'Institut de la Statistique du Québec auprès de 12 000 ménages regroupant 30 000 Québécois de toutes les régions du Québec. Même si neuf Québécois sur dix considèrent être en bonne, très bonne ou en excellente santé, certains indices montrent qu'il reste beaucoup à faire pour modifier les habitudes de vie de la population québécoise.

Côté tabac, en effet, la proportion de fumeurs n'a

VOIR PAGE A 8: SANTÉ



ERIC GODIN, AFFICHE DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC, 1994

VOIR PAGE A 8: LANGUE

• LES ACTUALITÉS •

Des symptômes particuliers apparaissent dans 5 % des cas

Le vaccin contre la grippe produit des réactions inusitées

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

D'habitude rarissimes, les réactions inusitées au vaccin contre la grippe sont beaucoup plus nombreuses cette année, environ 5 % des personnes vaccinées ayant manifesté des symptômes tels que de la gêne respiratoire, des rougeurs aux yeux ou un gonflement du visage.

Depuis le début de la campagne de vaccination contre la grippe, amorcée le 1^{er} octobre dernier, environ 60 cas de réactions adverses, se distinguant des effets secondaires habituels, ont été rapportées à la direction de la santé publique, a fait savoir hier le D^r Richard Massé, sous-ministre adjoint à la Santé et aux services sociaux.

Ces réactions ne sont pas graves, mais leur nouveauté et leur fréquence a poussé le ministre de la Santé à interroger un échantillon de 400 travailleurs vaccinés et on estime maintenant qu'environ 5 % des personnes inoculées présenteront ces symptômes inhabituels. «On parle de symptômes bénins, de symptômes qui ne sont pas dangereux: des conjonctivites, œdème au niveau des poumons, de la toux avec un certain embarras respiratoire, qui peuvent se présenter quelques heures après et qui disparaissent en 24 à 48 heures», a-t-il expliqué.

Les mêmes symptômes auraient été signalés dans les autres provinces canadiennes, mais les autorités de santé ne savent toujours pas à quoi attribuer ces réactions. «C'est difficile de savoir pourquoi. Ça a l'air

d'une réaction de type allergique, bénigne, mais on pense que c'est une hypothèse. Ça va prendre des analyses, pour voir si c'est relié à des lots de vaccins, à des groupes d'âge ou à une compagnie de vaccin. Il est trop tôt pour dire quoi que ce soit d'autre», poursuit le D^r Massé. Un système de surveillance a été mis en place pour suivre de près ces effets secondaires inusités et la population sera désormais informée de l'apparition possible de ces nouveaux symptômes.

D'ordinaire, les réactions rapportées se limitent à des rougeurs et à l'œdème au site d'injection et de la fièvre passagère. Ces petits effets bénins affectent bon an mal un 10 % des personnes vaccinées.

Selon le D^r Massé, cela ne doit pas décourager les gens de se faire vacciner puisque les bénéfices du vaccin l'emportent de beaucoup sur les inconvénients, surtout chez les personnes âgées. «Le vaccin doit être surveillé, comme tous les produits biologiques. Mais on croit encore de façon très claire qu'il y a un bénéfice important à ce que les gens soient vaccinés parce que 1000 personnes meurent de la grippe chaque année, qu'il y a des milliers d'hospitalisations, de consultations, et que les gens sont malades chez eux pendant quatre à cinq jours», souligne le sous-ministre adjoint.

Le ministère de la Santé espère atteindre cette année quelque 1,2 million de personnes dans le cadre de sa campagne de vaccination contre la grippe. Les taux de vaccination, de loin inférieurs à ceux de l'Ontario — où le vaccin est offert à toute la population —, n'est donné gratuitement qu'aux personnes âgées et aux personnes considérées à risques.

Laurentides

Des citoyens demandent à la cour de chasser des motoneigistes

LOUIS-GILLES FRANCEUR
LE DEVOIR

La Coalition pour la protection de l'environnement du parc linéaire «Petit train du Nord» a demandé hier à la Cour supérieure du district de Terrebonne d'autoriser un recours collectif de 18 millions au nom des 1200 riverains de cette piste de motoneigistes qui devait être utilisée pour les sports d'hiver non motorisés. Le recours collectif vise la MRC des Laurentides et le club de motoneigistes Diable et Rouge.

Les 250 membres de cette coalition, créée il y a trois ans, ont autorisé la semaine dernière leurs représentants à recourir aux tribunaux pour retrouver leur quiétude et empêcher la dévaluation de leurs résidences, qui atteindrait 20 %, selon les décisions des tribunaux administratifs. La requête en recours collectif se double donc d'une demande d'injonction pour faire cesser cette activité polluante, qui se déroule dans bien des cas à quelques mètres des 600 résidences riveraines, réparties entre Saint-Faustin et la gare de Labelle.

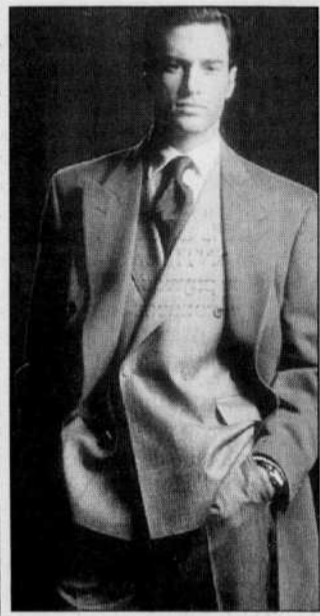
Les requérants réclament 5000 \$ pour chacune des trois années d'existence de la piste de motoneige, et cela, pour chacune des 1200 personnes touchées par les émanations et le bruit des motoneigistes, qui subissent en plus les risques liés au passage rapide de des engins motorisés à leurs portes en contravention, soutiennent-ils, des règlements municipaux et régionaux. Ils demandent la même chose pour chacune des années à venir de sorte que la facture grimpera théoriquement de six millions pour chaque année supplémentaire que durera le débat.

Les riverains notent que le bail par lequel Québec a cédé ce tronçon à la MRC des Laurentides «dans le but, y lit-on, de permettre l'exercice d'activités de sport, de loisirs et de plein air, notamment la randonnée pédestre, le vélo et le ski de fond». Mais c'est au Club de motoneigistes Diable et Rouge, du nom des deux rivières voisines, que la piste a finalement été cédée en hiver.

Durant les fins de semaine et certains jours de semaine, notamment durant les semaines de relâche scolaire, les riverains de la piste ont dénombré des centaines de passages des engins polluants chaque heure. Plus de 1000 en une seule journée, sans compter la nuit où le bruit strident se prolonge, accompagné aux intersections des rires et des odeurs d'essence et d'huile laissée par les moteurs au ralenti, qui s'infiltrent jusque dans les maisons, précise la poursuite. Sans parler des canettes, détritus, contenants d'huile, etc., et des incartades sur les propriétés. Les riverains ont notamment analysé la vitesse des motoneigistes, filmées pendant des heures. On y verrait que la vitesse légale de 10 km à l'heure n'est jamais respectée, ce qui exigerait plus de 2h30 pour parcourir ce tronçon de 25 km... La vitesse moyenne relevée lors de cette étude se situait plutôt autour de 60 km à l'heure avec de bonnes pointes autour de 100 km/h.

Les riverains de cette piste controversée ont tenté dans les dernières années de convaincre la MRC et les motoneigistes de se construire une piste ailleurs qu'en milieu habité, leur passage n'ayant rien à voir avec le passage d'un train par jour comme avant 1989 à l'époque où circulaient encore les trains du Canadien Pacifique.

Club 402-HOMME



MANTEAUX
CACHEMIRE & LAINE
importés d'Italie

Régulier 900 \$
Soldés 450 \$

1118, rue Sainte-Catherine O.,
Bureau 200
Montréal (Québec) H3B 1H5
tél.: 861-3636
Du lundi au vendredi
De 10 h à 18 h
Samedi de 10 h à 16 h

Réforme de l'éducation

Les parents sont confrontés à des concepts nébuleux

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Par la voie électronique, le ministère de l'Éducation répond aux craintes et interrogations des parents autour de la réforme de l'éducation, et dissipe les inquiétudes principalement quant au maintien d'une éducation de qualité malgré l'avènement des «compétences transversales», de la «pédagogie par projets» et de «l'apprentissage coopératif».

Lancé à l'été dernier, le volet «Questions et réponses à l'intention des parents et du public» [sur le site Internet du ministère de l'Éducation] vient tout juste de s'enrichir d'une quinzaine de «questions-réponses» supplémentaires.

L'entreprise, qui a été alimentée par les interrogations des parents, permet notamment de vulgariser une réforme dont le contenu, parfois aride, a occasionné quelques problèmes de compréhension dans de nombreux milieux, y compris du côté des parents.

Maintes fois évoquées, les compétences disciplinaires et transversales passent de nouveau dans la moulinette de la vulgarisation, ce qui nous permet d'apprendre que les compétences disciplinaires «sont celles que l'élève acquiert dans les programmes d'études eux-mêmes» et

«se rapportent aux disciplines de base telles que le français, les mathématiques et les arts». Le volet transversal, lui, est lié aux volets intellectuel, méthodique, personnel et communautaire. «Ces compétences s'acquièrent dans toutes les matières et dans toutes les activités scolaires».

Les parents, semble-t-il, s'inquiètent toutefois de l'importance de ces «compétences» au détriment des apprentissages. «Le développement de compétences et l'acquisition de connaissances sont indissociables. [...] L'élève sortira de l'école en maîtrisant tout un ensemble de connaissances qui lui seront utiles dans sa vie en société».

Un petit exemple de pédagogie par projets servira peut-être aussi à rassurer quelques inquiets: «Dans la classe de Carole, les élèves ont à préparer une visite au jardin zoologique». Ils feront des recherches pour nommer les animaux, leur habitudes de vie, en feront un compte rendu oral et effectueront un classement des différentes espèces animales.

«La réforme ne se limite toutefois pas à une seule approche pédagogique: un projet n'est pas une fin en soi, ajoute-t-on en guise de complément d'information. L'enseignement magistral a encore sa place, mais l'utilisation d'autres approches favorisant une plus grande participation de l'élève ira en augmentant.»

Pauvreté: 200 000 pétitionnaires réclament une loi-cadre

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Trois députés de différentes allégeances déposeront conjointement une pétition sur l'élimination de la pauvreté à l'Assemblée nationale le 22 novembre prochain. Diane Barbeau du Parti québécois, Christos Sirros du Parti libéral et Mario Dumont de l'Action démocratique ont accepté, à la demande de Viviane Labrie du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, de procéder au dépôt en chambre de 200 000 signatures. La coalition à l'origine de la pétition souhaite que l'Assemblée nationale revote de façon non partisane le projet de loi-

cadre qu'elle a présenté.

Joint par téléphone, les députés se sont tous trois dits d'accord avec les objectifs d'élimination de la pauvreté que sous-tendent la revendication de la coalition. Aucun ne s'est toutefois prononcé pour le concept d'une loi-cadre. «Il faut s'assurer qu'on ait une vision globale et que l'on fasse tout ce qui est en notre pouvoir pour diminuer la pauvreté mais je ne suis pas sûr que ça passe par une loi-cadre», a indiqué Mme Barbeau.

Pour MM. Sirros et Dumont, il serait très sain que la députation se penche sur le problème de la pauvreté. Ils ont déploré en cœur que le gouvernement se targue actuellement d'une situation économique

fabuleuse, alors qu'une simple comparaison avec nos voisins montre que le Québec traîne la patte. «Nous avons la pire performance au Canada en termes d'élimination du nombre d'assistés sociaux», a affirmé le député libéral. «Nous sommes 56^{es} sur 60 États américains [États et provinces comprises] en ce qui a trait au taux de chômage», a ajouté le chef de l'ADQ.

Le collectif, qui représente 23 organismes communautaires, n'a pas arrêté encore les modalités du dépôt de la pétition. Mais déjà, elle précise que plus de 200 personnes feront une chaîne humaine pour porter aux députés les 200 000 signatures le 22 novembre prochain.

Bourque vu par Prescott

Un second mandat à l'image du premier

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Le chef de l'opposition à l'hôtel de ville de Montréal Michel Prescott voit-il une différence entre le premier mandat de l'administration Bourque et le second qui arrive à mi-parcours? «Aucune, sinon que son arrogance est beaucoup plus ouverte».

Absence de leadership, mépris des processus de consultations publiques, collusion avec les promoteurs... Michel Prescott dresse un bilan extrêmement sévère de la pre-

mière moitié du second mandat de Pierre Bourque. En ce qui concerne les projets de diversification économique, de lutte contre la pauvreté ou de réorganisation municipale, il reproche à son administration d'être à la remorque de Québec ou des autres. «Il n'y a aucune espèce de réflexion originale qui se mène à Montréal qui permettrait de comparer, par exemple, le point de vue de Montréal et celui du gouvernement dans ce genre de dossier».

Quant aux projets de développement qui relèvent de l'administration municipale, il sont soumis, se-

lon lui, non seulement à une stratégie à courte vue qui serait trop complaisante à l'égard des promoteurs, mais carrément à l'échange de faveurs par les contributeurs à la caisse du parti. «Il est assez difficile, déclare-t-il, de ne pas voir tous ces signes de collusion entre certains promoteurs et l'administration Bourque qui expliquent son entêtement à aller de l'avant avec des projets aussi mal fondus. [...] Même moi j'en suis rendu à penser que pour que les Montréalais aient un jour des règles de consultations publiques qui ont de l'allure, il va falloir que Québec les impose.»

Êtes-vous sur la liste?

Saviez-vous que vous devez être inscrit sur la liste électorale pour voter le lundi 27 novembre 2000? Élections Canada vous a déjà envoyé par la poste :

- un dépliant d'information, dans lequel vous trouverez tous les renseignements nécessaires pour voter le jour de l'élection ou pour vous inscrire et voter avant le jour de l'élection;

- votre carte d'information de l'électeur, qui confirme que vous êtes inscrit sur la liste électorale et vous indique où et quand voter.

La plupart des Canadiens savent maintenant qu'ils sont sur la liste électorale. Si vous n'avez toujours pas reçu votre carte d'information de l'électeur, il est possible que vous ne soyez pas inscrit pour voter. Téléphonnez-nous maintenant pour savoir si vous êtes sur la liste électorale!

Les Canadiens à l'étranger peuvent voter. Si vous êtes à l'extérieur du Canada lors de la prochaine élection, téléphonez à

Élections Canada ou consultez notre site Web. Si des parents, amis ou employés sont à l'étranger,

indiquez-leur le site Web d'Élections Canada, où ils trouveront comment s'inscrire et voter.

Comment joindre Élections Canada :
1 800 INFO-VOTE (1 800 463-6868)
ATS : 1 800 361-8935
www.elections.ca

Si vous connaissez quelqu'un qui a de la difficulté à lire, veuillez lui expliquer le contenu de cette annonce.

To obtain this information in English, call
1 800 463-6868.

**C'EST VOTRE AVENIR.
ÊTES-VOUS PRÊT À VOTER?**

Élections Canada

Élections Canada est l'organisme non partisan chargé de la conduite des élections et des référendums fédéraux

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Chantal Hébert

De grand cru à piquette

N' eût été de la tenue d'une campagne électorale cet automne, le ministre fédéral des Finances Paul Martin serait peut-être en train de tirer sa révérence à la politique.

En principe, la minute de vérité pour M. Martin aurait sonné ces jours-ci, peu de temps après la rencontre de ses homologues du G 20 à Montréal.

Entre partir ou rester, on ne saura jamais de quel côté le balancier aurait fini par pencher puisqu'en envoyant hâtivement le Canada aux urnes, Jean Chrétien a placé des élections entre la porte de sortie et son rival.

Fort de la popularité de Paul Martin, le chef libéral a également décidé de lui donner le rôle de premier plan dans sa campagne québécoise.

Pour le commun des mortels, cette stratégie de Jean Chrétien est loin d'être dénuée d'intérêt puisqu'elle permet de voir en action celui que les sondages désignent comme le fédéraliste le plus en vue au Québec.

Mais l'exercice, jusqu'à présent, a tendance à démontrer qu'à force de s'assembler, les ténors libéraux fédéraux du Québec finissent tous par se ressembler.

Il y a un peu plus d'une dizaine d'années, Paul Martin s'était lancé en politique aéré par ses succès dans le secteur privé et bardé de bonnes intentions.

Au cours de sa campagne au leadership, il s'était distingué par la fraîcheur et la modernité de sa vision. Au Québec en particulier, il avait réussi à faire résonner quelques échos de ce que pourrait être la politique fédérale présentée sous un jour plus dynamique.

A entendre M. Martin aujourd'hui, force est de constater qu'avec le temps, le grand cru qu'il semblait promettre s'est transformé en piquette.

D'un bout à l'autre du Québec, le ministre se fait désormais l'apôtre de la nécessité de voter du bon bord, laissant entendre, comme à l'âge d'or de la politique des bouts de chemins que la voie de son bureau, et, par association, de la bourse fédérale, est pavée de votes pour le PLC.

Oublions pour le moment le fait qu'on ne donne jamais ce genre d'arguments, butin fédéral à la clé, sur le sentier électoral ontarien.

Ou encore que cette façon de faire de la politique à l'ancienne est justement celle qui a mené le gouvernement Chrétien au fiasco des subventions du ministère fédéral des Ressources humaines.

Ou encore qu'on avait cru que M. Martin avait une trop haute opinion de ses concitoyens québécois pour miser ainsi sur leurs considérations les plus primaires.

Relevons simplement qu'à entendre Paul Martin faire campagne sur ce ton, on cherche en vain ce qui le distinguerait de son futur rival au leadership Brian Tobin, lequel disserte quotidiennement sur le même thème dans la région de l'Atlantique. Sauf évidemment l'âge puisque M. Martin est de la même génération que Jean Chrétien. Cela aura rarement été aussi évident...

Un mot en terminant sur l'autre dimension de la campagne libérale au Québec, laquelle consiste à inviter les Québécois à se rallier au PLC pour se prémunir de l'Alliance canadienne.

C'est un message que le ministre au Commerce international Pierre Pettigrew articule pesamment ces jours-ci, s'acharnant à décrire l'Alliance comme un parti viscéralement allergique au Québec.

Dimanche à Laval, sa collègue Sheila Copps a brièvement pris sa relève, affirmant que l'Alliance pourrait compromettre la survie linguistique du million de francophones qui vivent hors du Québec.

Voilà des nouvelles du Canada pour le moins troublantes, surtout venant de champions fédéralistes comme M. Pettigrew et Mme Copps.

C'est que les sondages montrent que l'Alliance se prépare à balayer l'Ouest canadien, toutes provinces confondues. Il est également loin d'être exclu que Stockwell Day réussisse sa percée ontarienne.

Ou bien l'Alliance fait du chemin parce qu'elle a adouci plusieurs des coins de l'ancien discours réformiste, à commencer par son attitude sur le Québec qui est devenue plus ouverte et plus inclusive.

Ou bien elle carbure encore, comme le soutient M. Pettigrew, au ressentiment anti-québécois, auquel cas le Canada doit filer un bien mauvais coton à l'égard du Québec pour être la scène d'une telle montée allianciste.

À l'époque du référendum, les ténors du Oui avaient fait grand cas de la montée de la droite en Ontario et en Alberta pour argumenter que le Canada évoluait dans le sens contraire des aspirations profondes du Québec.

Qui aurait cru que des ministres fédéraux reprendraient les mêmes arguments à leur compte pour décrire l'envol d'un nouveau parti fédéral cinq courtes années plus tard.

Tout cela prouve, malgré tout, que les campagnes libérales se suivent et se ressemblent, avec un minimum de variations.

Aux élections de 1997, c'était des autres Canadiens que le PLC sollicitait l'appui au nom de la nécessité de tenir en brèche les souverainistes québécois.

Aujourd'hui, ce sont les Québécois nationalistes qu'on invite, maintenant qu'ils n'inquiètent plus personne, à changer de camp pour monter au front contre un parti canadien qui a notamment le malheur de ne pas partager la vision du fédéralisme de Jean Chrétien...

Chantal Hébert est columniste au Toronto Star.

Santé publique

Québec songe à élargir les pouvoirs des DSP

Ces hauts fonctionnaires pourraient déclencher des enquêtes et émettre des ordonnances

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement pourrait bientôt ne plus être le seul responsable des maux qui minent le secteur de la santé. Le Devoir a appris que Québec songe à rendre «imputables» certains hauts fonctionnaires dont les pouvoirs seraient à ce point élargis qu'ils pourraient déclencher des enquêtes, avoir accès à toute information jugée utile qu'elle soit confidentielle ou non, obliger quiconque à se conformer à leurs avis à défaut de quoi ils pourraient obtenir directement une ordonnance de la cour, etc. Visés par ces changements législatifs, les directeurs de la santé publique (DSP) se verraient ainsi attribuer un rôle majeur dans la gestion des problèmes de santé au Québec.

Dans son Document de consultation préliminaire en vue de l'élaboration d'un projet de loi sur la santé publique, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) recommande en effet que les 16 DSP (un par région administrative) puissent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de la santé de la population, et ce, même si un organisme ou une corporation quelconque refuse de collaborer. Les pouvoirs de mobilisation, d'enquête et d'ordonnance qui seraient donnés aux DSP s'ajouteraient au pouvoir d'interpellation dont nous faisons état dans notre édition de samedi.

Ainsi, la nouvelle loi de la santé publique conférerait aux DSP — autant qu'au ministère de la Santé — un pouvoir d'enquête afin qu'il puisse accéder à l'information nécessaire pour prévenir, évaluer, mettre au jour et enrayer tout problème réel ou appréhendé de santé publique. La nouvelle loi attribuerait notamment aux DSP le pouvoir de faire une enquête dès qu'ils auraient des motifs raisonnables ou simplement probables de croire à la présence d'un risque pour la santé de la population. Avec de tels pouvoirs, les DSP pourraient nommer les enquêteurs, accéder à tout lieu et à tout véhicule en permanence ainsi qu'aux livres, registres, dossiers et renseignements nécessaires. Les DSP pourraient également exiger qu'un directeur de laboratoire ou d'un ser-

vice de biologie médicale transmette à l'Institut national de santé publique tout échantillon, spécimen ou culture qu'il jugerait utile à l'enquête épidémiologique.

Par ailleurs, le ministère recommande d'octroyer aux DSP ainsi qu'à lui-même un pouvoir d'ordonnance puisque actuellement il «existe des lacunes dans la couverture de protection contre les dangers et les risques pour la santé de la population, ce qui fait que les pouvoirs d'intervention sont mal identifiés ou non couverts dans certains cas». De plus, il arrive des situations «où les autorités de santé publique n'obtiennent pas la collaboration nécessaire pour enrayer la propagation d'une maladie ou l'exposition à un contaminant».

C'est pourquoi le ministère songe à confier aux DSP le pouvoir d'émettre des avis enjoignant à toute personne, organisation ou corporation d'agir lorsqu'il croit qu'un risque ou une maladie menace la santé de la population. Dans le cas où la personne ou l'organisme néglige de se conformer à l'avis des DSP, ces derniers pourraient s'adresser directement à la cour afin qu'elle ordonne l'exécution de l'avis. Ceux-ci pourraient prendre diverses formes: évacuation, fermeture, exécution de travaux, nettoyage, désinfection, destruction, interdiction, etc. Le document précise que la collaboration des organismes devra d'abord être recherchée et qu'il «faudrait éviter aussi d'être en contravention avec les chartes des droits et libertés de la personne».

En outre, Québec envisage de donner aux DSP la responsabilité d'établir un plan de mobilisation en santé publique sur les plans local et régional. Sur le plan national, cette responsabilité incomberait au MSSS. Le plan de mobilisation consiste en un ensemble de mesures qui favoriseraient la concertation entre différents partenaires de la santé dans le but de contrer un éventuel risque à la santé publique tel que l'écllosion de l'hépatite A par exemple. À l'heure actuelle, note le ministère, «il arrive parfois que les autorités de santé publique se butent à de la résistance de la part de leurs partenaires lors de la mise en application de leurs recommandations. Cette résistance amène des délais d'intervention tout en limitant l'impact de celle-ci», note le MSSS dans son document confidentiel.

Fusions de municipalité

Nouvelle offensive d'Alliance Québec

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Assemblées publiques, nouveau site Internet, appels à la résistance: Alliance Québec intensifie sa croisade contre les fusions forcées qui, selon le lobby anglophone, feraient perdre à bon nombre de municipalités leur statut bilingue.

Entouré des maires Robert Libman (Côte Saint-Luc), John Simms (Montréal Ouest) et des conseillers municipaux Marvin Rotrand (Montréal) et Jacques Labbé (Pointe-Claire), le président d'Alliance Québec, Anthony Housefather, a dévoilé hier en conférence de presse le b.a.-ba de sa résistance.

Si le lobby anglophone s'oppose tant à la réorganisation municipale en cours, c'est qu'il craint que bon nombre de villes jouissant actuellement d'un statut bilingue ne le perdent en ne devenant plus que de simples districts fondus dans une grande ville.

Pour obtenir un statut bilingue, une municipalité

doit compter sur son territoire au moins 50 % d'anglophones. Les quelque 75 municipalités bilingues du Québec doivent obligatoirement dispenser tous leurs services dans les deux langues et publier toute leur documentation dans les deux langues.

Aux yeux de M. Housefather, le rapport Bernard ne va pas assez loin. «Le rapport Bernard offre bien quelques protections pour les villes de l'île de Montréal, mais se montre silencieux sur toutes les autres. Qu'arriverait-il à Greenfield Park, par exemple?», de demander M. Housefather.

«Il nous faudrait à tout le moins un amendement à la Charte de la langue française pour qu'un district puisse préserver son statut bilingue», poursuit M. Housefather.

La présentation du projet de loi sur la réorganisation municipale étant prévue pour le 15 novembre, Alliance Québec craint le pire.

Alliance Québec invite les municipalités à adopter des résolutions d'opposition aux fusions et en faveur du maintien de leur statut bilingue.

Enquête préliminaire de William Fyfe

Trois semaines seront nécessaires

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Il faudra trois semaines d'audiences et 42 témoins pour achever l'enquête préliminaire de William Patrick Fyfe, accusé d'avoir assassiné cinq femmes dans la région métropolitaine.

Les procédures ont commencé hier au Palais de justice de Montréal. L'enquête préliminaire du présumé tueur en série est frappée d'une ordonnance de non-publication qui empêche les médias de divulguer les faits mis en preuve.

William Patrick Fyfe a été arrêté dix jours après le meurtre de Mary Elizabeth Glen, poignardée dans sa résidence de Baie d'Urfee le 14 décembre 1999. Il avait laissé des empreintes sur le cadre d'une porte. L'enquête des policiers a permis de lui imputer trois autres meurtres commis à l'automne 1999 et

un quatrième remontant à 1981.

Anna Yarnold, de Senneville, Monique Gaudreau, de Terrebonne, Teresa Liszak Shanahan, de Laval, et Hazel Cattolon, de Mont-Royal, furent agressées sexuellement et poignardées à mort. Elles furent tuées dans leur résidence sauf Anna Yarnold, retrouvée dans son jardin. Les cinq victimes jouissaient d'une situation financière avantageuse et habitaient seules dans des résidences bordées d'espace verts. Dans chaque cas, les crimes furent commis en plein jour, le tueur réussissant à se faire ouvrir la porte par ses victimes.

M. Fyfe, un homme frère de 45 ans, a assisté impassible au début de son enquête préliminaire. Des enquêteurs de la SQ, du SP-CUM et de la police de Laval, ainsi que des spécialistes de l'ADN, viendront témoigner au cours des trois prochaines semaines dans le but de le faire citer à procès.

Le transport n'a pas repris au port de Montréal en dépit de la loi spéciale

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Quatre jours après l'adoption d'une loi spéciale pour forcer le retour au travail des camionneurs en grève, le conflit au port de Montréal n'a pas progressé d'un pouce. La légère augmentation du volume de camionnage dont on se réjouissait vendredi a, en effet, tout de suite été perdue. Et malgré les accusations d'intimidation lancées contre les membres du Syndicat national du transport routier (SNTR-CSN), il semble bien que la paralysie qui frappe l'important centre de transit soit bel et bien le fruit de la volonté des camionneurs.

La grève des camionneurs du service intermodal du port de Montréal entamait hier sa troisième semaine. Environ 200 grévistes sont venus manifester pacifiquement pendant quelques heures à l'entrée du port. Comme promis, ils ont laissé circuler librement les camions qui entraient et sortaient, souvent en convois et sous escortes policières.

Exerçant aussi bien une présence aux abords du port qu'après de la quarantaine d'entreprises de transport touchées, les agents de la Sûreté du Québec et du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) n'ont officiellement signalé qu'un cas de voie de fait (sans conséquence grave), un de méfait et deux plaintes de menaces. Du côté du Syndicat des Teamsters (FTQ), où l'on est opposé à la grève et où l'on s'est souvent plaint d'être la cible des moyens de pression parfois violents du SNTR, on signalait hier trois cas d'agression verbale ou physique.

Rappelons qu'inquiet des conséquences économiques de cette grève illégale, le gouvernement a adopté jeudi soir une loi spéciale prévoyant de lourdes amendes pour les camionneurs, représentants syndicaux et organisations syndicales qui s'entêteraient à y participer. Depuis le 22 octobre, le nombre quotidien de voyages de camions était tombé de plus de 1000 à environ 200. Au lendemain de l'adoption de la loi, le nombre de voyages avait augmenté à 500. «Ce n'est pas assez», disait le gouvernement, «mais on est sur la bonne voie.» Ce nombre devait toutefois immédiatement revenir à son niveau plancher de 200.

«Il n'y a tout simplement pas eu de retour des camionneurs indépendants», constatait hier Michel Turgeon, porte-parole de l'Administration portuaire de Montréal. L'augmentation de vendredi était due à des compagnies qui n'avaient pas cessé leurs activités durant la grève mais qui en ont profité pour donner un coup. Mais les camionneurs qui n'étaient pas là la semaine dernière, ne sont pas plus là cette semaine.»

Seule bonne nouvelle, le déclenchement hier d'une autre grève, légale celle-là, de la trentaine d'employés de bureau des compagnies Cast et Racine, les deux plus importantes compagnies de gestion de conteneurs dans le port, ne semble pas encore avoir eu d'impact.

Michel Turgeon ne cache pas que le conflit avec les camionneurs risque de causer des dommages même après son dénouement. «Les pires impacts pour le moment sont pour les entreprises de Montréal et du Québec. Il est difficile d'évaluer la part du trafic qui a été détournée vers d'autres ports ou ailleurs. Mais pour plusieurs entreprises, il n'y a pas vraiment de solutions de remplacement au port de Montréal. C'est certain que le port de Montréal risque aussi de souffrir de la grève. Il a fallu beaucoup de temps, note-t-il, pour en faire le premier port dans les conteneurs pour l'Atlantique nord. Ce n'est pas une réputation que l'on perd du jour au lendemain, mais c'est certain que plus ça dure, et plus ça fait mal.»

LES GRANDES GLACIATIONS

Pierre PAGÉ

Guérin universitaire 3^e millénaire

Les grandes glaciations

Pour une lecture des paysages.

520 pages - 55,50 \$

Les Éditions GUÉRIN (514) 852-3481

En vente dans toutes les librairies

Sylvie Germain

et les participants au colloque international « Pour Paul Celan »

seront à la librairie Gallimard le mercredi 8 novembre à 17h.

Vous êtes cordialement invités à venir les rencontrer.

3700 boulevard Saint-Laurent, Montréal. (514) 499-2012

Gallimard

Activités FRANÇAIS

Activités MATHÉMATIQUE

Marthe BENGUIRA

Activités FRANÇAIS
Activités MATHÉMATIQUE

Premier cycle A.

104 pages - 10,95 \$

LIDEC inc. (514) 852-3007

En vente dans toutes les librairies

ÉLECTIONS 2000

L'HEURE JUSTE

De partis et de la démocratie

Manon Cornélius
De notre bureau d'Ottawa

Voulez-vous un référendum pancanadien pour faire inscrire la société distincte dans la Constitution? Préférez-vous que l'exercice porte sur une loi pour interdire l'avortement? Ou mieux, désirez-vous déloger votre député? L'Alliance canadienne prétend vous offrir une façon d'arriver à vos fins. D'abord, en permettant aux citoyens d'exiger, par voie de pétition, la tenue d'un référendum. De l'autre, en mettant en place un mécanisme de révocation des députés.

Ces idées, défendues de longue date par le Reform et aujourd'hui par l'Alliance, ne figurent dans aucun des programmes des autres partis. Par contre, à part le Parti libéral du Canada, tous abordent la question de la démocratisation des institutions parlementaires ou, par ricochet, de la reddition de comptes. La lecture des plates-formes laisse quand même sur sa faim car on y est très avare de détails.

L'Alliance, en bon parti populiste, offre le plan le plus controversé. Le volet le plus spectaculaire et le plus méconnu au Québec est celui portant sur les propositions sur les référendums et la révocation des élus.

Cela n'est toutefois pas très clair, surtout lorsqu'on écoute le chef Stockwell Day. Il tergiverse lorsque vient le temps de discuter de l'utilisation qui pourrait être faite de ces mécanismes. Il esquive parce que ces questions sont toujours associées à la question de l'avortement, un sujet qu'il sait miné pour lui.

Alors que veut faire l'Alliance et en quoi ce parti se distingue-t-il des autres? Il faut s'en remettre au porte-parole du parti en la matière, Ted White, pour le savoir. Contrairement à ce que laisse entendre M. Day, la tenue d'un référendum ne serait pas limitée

aux grands enjeux ou ne servirait pas seulement à garder le gouvernement sur ses rails. Il aurait lieu, peu importe l'enjeu, pour autant qu'une personne ayant le droit de vote réussisse à réunir assez de signatures sur une pétition.

Evidemment, des règles devraient être suivies. M. White, qui a présenté un projet de loi sur cette question en octobre 1999, propose que l'individu réu-

nisse au minimum les signatures de citoyens canadiens équivalant à 3 % du nombre d'électeurs inscrits lors de l'élection précédente, ce qui signifie environ 400 000 personnes actuellement. La pétition, comme l'éventuel bulletin de vote, devrait inclure le texte de loi ou l'amendement constitutionnel proposé, préciser si la clause dérogatoire serait invoquée et les coûts à assumer par le gouvernement. Si la démarche réussit, le gouvernement doit tenir le référendum dans l'année qui suit, à quelques exceptions près.

Et si la population dit oui, le Parlement est obligé d'étudier, et non d'adopter, le projet de loi ou la motion d'amendement constitutionnel. Il faut noter aussi que ce dernier devrait traverser la procédure d'approbation normale alors qu'une éventuelle loi serait soumise à l'examen des tribunaux.

Mais signe encore du flou qui affecte l'Alliance, le parti précisait hier ne pas avoir déterminé le seuil à franchir pour obtenir la tenue d'un référendum et vouloir soumettre cette question à une consultation plus vaste. L'hypothèse la plus souvent soulevée et celle suggérée à leurs candidats reste quand même un minimum de 3 %, comme dans le projet de loi de M. White.

Cet instrument propre à la démocratie directe ne fait pas l'unanimité, certains craignent une paralysie du gouvernement. «On ne gouverne pas par référendum. Nous sommes élus pour faire cela. On peut tenir un référendum sur une question qui se révèle d'un grand intérêt public mais il revient au gouvernement de faire preuve de leadership et d'en juger la nécessité», de dire le leader parlementaire du parti et candidat, Peter MacKay.

Le programme du Bloc est silencieux sur les questions de référendums à l'initiative des citoyens et de révocation des députés. Le vice-président du parti et candidat, Pierre Paquette, explique que le Bloc s'est penché sur ces questions dans le cadre de son chantier sur la démocratie et la citoyenneté et sa réflexion se poursuit.

Selon M. Paquette, le Bloc serait enclin à appuyer l'idée de référendums demandés par les citoyens. Cela pourrait permettre à certains de se faire entendre. Il cite le cas de ceux qui font circuler actuellement une pétition en faveur d'un projet de loi contre la pauvreté. Il reconnaît qu'il y a des inconvénients parce que cela peut servir à ressusciter des débats sur l'avortement ou la peine de mort. «Mais il faut jouer le jeu de la démocratie», dit-il.

Le leader parlementaire libéral Don Boudria fait écho à son chef et répète que «les députés sont élus pour prendre des décisions et ils se présentent ensuite aux élections pour se soumettre au jugement des gens». Selon lui, la position de l'Alliance relève d'une philosophie propre au «MidWest américain». Il est vrai que cette région, comme l'Alberta, a des racines populistes. Mais c'est la Colombie-Britannique qui s'est donné la première une loi sur ce genre de référendums. C'est aussi la seule province à avoir mis en place un mécanisme de révocation.

L'Alliance voudrait faire pendre la même épée de Damoclès au-dessus de la tête des députés fédéraux. Là encore, c'est un projet de loi de M. White qui permet de mettre de la chair autour de l'os. On peut le résumer ainsi. Pour éjecter un député de son siège, le quart des personnes ayant droit de vote dans sa circonscription devraient signer la pétition réglementaire dans les 12 mois qui suivent le début de l'opération. Un député ne pourrait faire l'objet d'une opération de révocation dans les 12 premiers mois de son mandat et l'opération ne pourrait pas se répéter.

L'Alliance est la seule à défendre cette approche. «Cela obligerait un élu à se concentrer sur les besoins de ses électeurs et à leur donner priorité», de dire M. White. «Quelle vraie décision serait prise? Seulement celles qui ne feraient pas mal», rétorque Don Boudria. «Cela semble bien en principe mais c'est simpliste en pratique», réagit Peter MacKay.

Un référendum sur l'avortement? Day refuse de se prononcer

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le chef de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, a été rattrapé hier par un débat qu'il a tenté d'éviter depuis le début de la campagne électorale et qui risque de le mettre sur la défensive à la veille des débats télévisés: l'avortement. M. Day a embrouillé plus que jamais la position de son parti sur le sujet en refusant de dire si oui ou non il permettrait la tenue d'un référendum si jamais les Canadiens le lui demandaient par voie de pétition.

«Ce n'est pas un sujet sur lequel nous avons mis l'emphase, a-t-il dit en français. Des pays comme la Suisse, les États-Unis et l'Australie permettent des référendums et la plupart du temps, c'est sur des questions comme les impôts ou des grandes questions comme la monarchie. Nous lisons les sondages et nous pouvons comprendre que la plupart des Canadiens ne veulent pas d'un référendum comme cela [sur l'avortement].»

La plateforme de l'Alliance prévoit que les citoyens pourraient exiger du gouvernement la tenue d'un référendum sur le sujet de leur choix en signant une pétition à cet effet.

Les journalistes ont demandé à M. Day hier si son parti, une fois au pouvoir, accepterait de tenir un référendum sur l'avortement si 500 000 signatures étaient recueillies. M. Day n'a jamais voulu répondre, doutant d'abord qu'il soit possible d'obtenir un si grand nombre de noms. «Je ne pense pas que vous puissiez faire cette supposition compte tenu que les sondages indiquent clairement que les gens n'en veulent pas. Les gens n'en demanderaient même pas.»

Puis, pressé de jouer le jeu seulement pour savoir à quelle enseigne il logerait, M. Day s'est emporté. «Étes-vous en train de dire qu'il y a des sujets qui sont tabous en public? [...] Je me fais poser la même question sur la monarchie, sur les réformes monétaires, sur la peine capitale. Je ne commencerai pas à spéculer sur les in-

tentions du public d'amener ou pas ces sujets à l'avant-plan. Et si ces sujets sont mis de l'avant, je serai là au nom de mes commettants quel que soit le sujet.»

M. Day accentue lui-même cette impression que le sujet est tabou en refusant systématiquement de prononcer le mot avortement en public.

En soirée hier, le premier ministre Jean Chrétien, qui était en tournée à Ottawa, a ridiculisé les hésitations de Stockwell Day. «Est-ce qu'il a encore changé d'idée? S'il a changé d'idée ce matin, il aurait dû me le dire hier [dimanche]. La position officielle qu'il a et qu'on connaît, c'est qu'il croit que ces problèmes-là doivent être réglés par des référendums. Il l'a dit à plusieurs reprises. Allez-lui demander pourquoi il a changé d'idée, s'il a changé d'idée.»

Dimanche, M. Chrétien avait mis le sujet à l'ordre du jour devant une réunion organisée à Laval par la commission féminine de son parti. «Il veut un référendum sur la question de l'avortement. Je ne pense pas que les femmes seraient très heureuses de ça.» Selon M. Chrétien, le Canada ne devrait pas compromettre la fragile «paix sociale» existant sur l'avortement.

M. Day s'est défendu en reprochant au premier ministre de déformer sa plateforme électorale, mais il a, du même coup, rendu encore plus confuse sa position. «C'est un sujet sur lequel l'Alliance canadienne n'a pas de position. Ce n'est pas dans notre plateforme du tout. [...] Nous n'avons jamais discuté le sujet d'un référendum.»

Ce qui fait dire au chef conservateur, Joe Clark, que M. Day utilisait les référendums pour «poursuivre ses objectifs indirectement». «Les gens comme Stockwell Day, s'ils n'aiment pas la loi [actuelle sur l'avortement], qu'ils aient le courage de le dire. Ils ne devraient pas se cacher derrière des référendums. Stockwell Day ne peut pas se sauver pour toujours. Il a été pris et c'est tant mieux.»

La plateforme électorale de l'Alliance canadienne est muette sur le nombre exact de signatures qui seraient requises pour que le gouvernement ait l'obli-

gation de tenir un référendum sur le sujet réclamé par les citoyens par pétition. Après la conférence de presse-catastrophe d'hier, l'équipe électorale de M. Day a émis un communiqué indiquant que l'Alliance allait entreprendre «de vastes consultations publiques afin de déterminer les seuils permettant aux citoyens de déclencher un référendum.»

Le Parti réformiste avait déposé en octobre 1999 un projet de loi privé à la Chambre des communes établissant ce nombre à 3 % des votes exprimés au dernier scrutin. Ce chiffre est repris dans le manuel des candidats de l'Alliance et dont Radio-Canada a obtenu copie hier. En 1997 par exemple, quelque 13 millions d'électeurs s'étaient prévalus de leur droit de vote, ce qui signifie que pour obtenir un référendum sur l'avortement, environ 395 000 signatures auraient été requises.

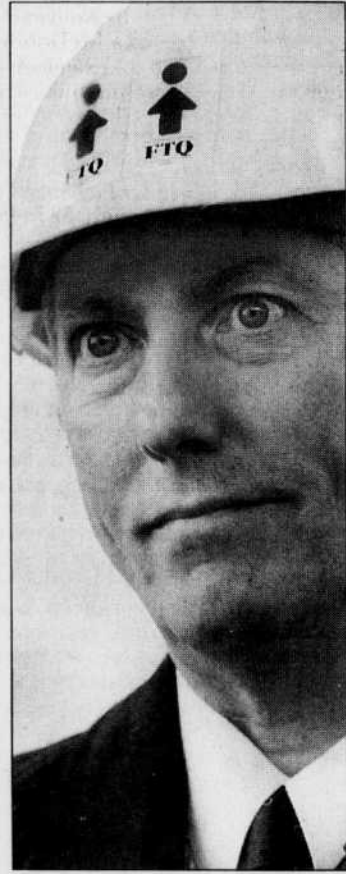
Le mouvement pro-vie a récolté plus d'un million de signatures à deux reprises dans le passé pour réclamer un débat sur l'avortement, en 1975 et 1985. L'organisme pro-vie Campaign Life Coalition, qui compte 125 000 familles-membres, a d'ailleurs indiqué qu'il joindrait une telle campagne de pétition. «Nous sommes opposés à l'idée d'un référendum parce qu'on croit que le droit à la vie est un droit qui ne devrait pas être soumis à l'opinion publique, a résumé le président Jim Hughes. Mais si c'est le seul moyen mis à notre disposition, nous participerons définitivement à une campagne de pétition.»

En 1988 la Cour suprême, qui devait statuer sur le cas du médecin Henry Morgentaler, avait invalidé la section 251 du Code criminel qui obligeait une femme à obtenir la permission d'un comité thérapeutique avant d'avoir un avortement. Placé devant un vide judiciaire, le gouvernement de Brian Mulroney avait proposé un projet de loi pour re-baliser l'avortement. Il avait été adopté par la Chambre des communes par un vote serré, mais rejeté par le Sénat. Le gouvernement canadien n'a plus jamais présenté d'initiative sur l'avortement, et depuis, le Canada n'a aucune loi en la matière.

En bon parti
populiste,
l'Alliance
offre le plan
le plus
controversé



À Montréal, le chef bloquiste a rencontré des ouvriers sur le chantier de la Cité du multimédia. Le chef bloquiste s'est ensuite rendu à Québec.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le chef du Bloc se réjouit du dernier sondage Léger

Duceppe prédit plus de 44 bloquistes à Ottawa

Le Bloc et le PLC obtiennent chacun 43 % des intentions de vote

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Saint-Hyacinthe — Satisfait des résultats du dernier sondage réalisé par Léger Marketing qui place le Bloc québécois à égalité avec le Parti libéral du Canada dans les intentions de vote au Québec, le chef bloquiste, Gilles Duceppe, entend rien changer à la stratégie électorale de son parti.

«Je ne peux pas être plus content que je le suis actuellement de cette campagne. Je sais ce qui s'en vient. Je sais que ça va bien aller», a dit Gilles Duceppe, qui prédit que le Bloc québécois comptera davantage d'élus que les 44 députés qui siégeaient depuis 1997 à la Chambre des Communes. «La campagne se déroule comme on l'avait préparée, comme on l'avait planifiée. On va continuer de la même façon», a-t-il dit.

Le chef bloquiste ne peut que se montrer satisfait d'un sondage qui confirme l'analyse faite avant le déclenchement des élections par son état-major: l'égalité dans les intentions de vote entre le PLC et le Bloc correspond à une avance de 15 points chez les électeurs francophones, ce qui se traduira le soir du 27 novembre par une majorité des sièges. «Il y a une polarisation du vote. Il y a également une concentra-

tion du vote libéral» dans certaines circonscriptions, a-t-il fait observer.

Dévoilé hier par *Le Journal de Montréal*, le *Globe and Mail* et *TVA*, le sondage, effectué entre le 30 octobre et 3 novembre, accorde 43 % des intentions de vote tant au Bloc québécois qu'au PLC, une fois les indécis et autres répartis (11%). «Si une élection fédérale avait lieu aujourd'hui, pour lequel des partis politiques suivants voteriez-vous?», suivi de la question de relance pour les répondants qui n'avaient pas d'opinion: «Même si votre choix n'est pas encore fait, pour lequel des partis politiques suivants voteriez-vous?», a-t-il dit.

Parmi les électeurs francophones, 50 % d'entre eux accordent leur confiance au Bloc québécois contre 35 % au Parti libéral de Jean Chrétien. Interrogés pour savoir lequel des partis avait fait la meilleure campagne jusqu'ici dans leur région, les répondants ont choisi le Parti libéral dans une proportion de 24 % et 18 % pour le Bloc, ce qui vient infirmer la perception de Gilles Duceppe de la campagne menée par sa formation. Plus de la moitié des répondants n'ont toutefois aucune opinion à cet égard.

Le sondage confirme la disparition presque complète du Parti progressiste-conservateur au Québec tout comme la difficulté de l'Allian-

ce canadienne à y faire une percée significative. Les conservateurs ne recueillent que 2 % des intentions de vote, pas plus que le NP. C'est la moitié des appuis aux conservateurs qui ont fondu comme neige au soleil au Québec depuis le dernier sondage de Léger Marketing du 22 octobre. Les alliancistes de Stockwell Day stagnent en n'obtenant qu'un score de 8 %, contre 9 % il y a douze jours.

Le sondage a fourni des données pour trois des onze régions du Québec. Le Bloc québécois fait bien dans la région d'ouest où le premier ministre Jean Chrétien en récolte 47 %, soit 10 points d'avance sur les libéraux. En Outaouais, les résultats sont sans surprise. Le Bloc québécois recueille le quart des intentions de vote contre 56 % pour le PLC. Dans le Saguenay, les bloquistes sont en avance comme il fallait s'y attendre mais avec 51 % des appuis seulement contre 33 % pour les libéraux.

Il s'agit d'un sondage portant sur un échantillon important: 5677 numéros de téléphone ont été sélectionnés et 3514 électeurs ont répondu au questionnaire complet, pour un taux de réponse de 61,9 % et une marge d'erreur de plus ou moins 1,66 % 19 fois sur 20. Le sondage est disponible à l'adresse Internet www.legermarketing.com

EN BREF

Les chefs aujourd'hui:

Le chef du Parti libéral, Jean Chrétien, est à Ottawa. Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, est à Hull.

Le chef de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, fait campagne à Ottawa, puis à Québec en fin d'après-midi et rentre à Montréal en fin de soirée.

Le chef du Parti conservateur, Joe Clark, est à Victoriaville, le matin, à Sherbrooke, l'après-midi, et à Ottawa en soirée.

Le chef du Nouveau parti démocratique, Alexa McDonough, est à Ottawa.

Des manifestants attendaient Duceppe

(PC) — Une poignée de manifestants de la CSN attendait le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, à Québec pour réclamer son intervention dans le conflit qui paralyse le port de Montréal. Le chef du Bloc les a rencontrés pendant une vingtaine de minutes, leur expliquant que le Bloc réclame une intervention du Conseil canadien des relations industrielles pour faire la lumière sur l'accréditation syndicale des camionneurs desservant le port de Montréal. «Le ministre des Transports, David Collenette, doit mettre ses culottes et faire convoquer les parties devant le Conseil», a dit M. Duceppe.

Des excuses rejetées

(PC) — Les excuses d'un candidat allianciste, qui avait publiquement traité un adversaire politique ouvertement gai de «déviants», sont «trop peu, trop tard», estime un groupe de défense des gays et lesbiennes. Kevyn Nightingale, le candidat de l'Alliance canadienne dans la circonscription torontoise de Willowdale, avait qualifié son adversaire conservateur Randall Pearce de «déviants» lors d'une émission de télévision, le 11 septembre. Lundi, dans une lettre qu'il a télécopiée à M. Pearce, M. Nightingale formule «son profond regret pour quelque parole qui aurait pu vous blesser». Nightingale affirme supporter la communauté homosexuelle. «Je l'ai dit auparavant et je le redis: être homosexuel est parfaitement acceptable», écrit-il.

ÉLECTIONS 2000

Day est un homme armé, dit Chrétien



REUTERS

LE PREMIER MINISTRE Jean Chrétien a reproché au chef allianciste Stockwell Day d'avoir acheté un pistolet le jour même où les libéraux avaient fait adopter leur loi sur le contrôle des armes à feu. Mais M. Chrétien a dû se rétracter peu après. «Lorsque cette loi fut adoptée, je me sentais bien lorsque je suis rentré chez moi, a déclaré M. Chrétien. Je me suis dit qu'il y aura des gens qui se sentiront plus à l'aise et plus en sécurité au Canada parce que ce sera plus difficile d'obtenir des armes à feu au Canada. Le jour même, le leader de l'Alliance s'est acheté une arme à poing (sic). M. Chrétien s'est toutefois avancé un peu trop vite. M. Day, qui était alors député albertain de Red Deer, s'était procuré un fusil en novembre 1994, un mois après l'intention déclarée du premier ministre de déposer un projet de loi sur le contrôle des armes à feu. Moins de deux heures plus tard, M. Chrétien a dû se rétracter. «Il s'excuse de s'être trompé par rapport aux dates, a précisé un porte-parole du bureau du premier ministre. Mais M. Day a quand même acheté un fusil pour protester contre notre projet de loi».

Le chef conservateur passe à l'offensive

Chrétien ment aux citoyens, accuse Clark

Les publicités conservatrices s'en prennent directement au bilan du chef libéral

STEPHEN THORNE
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Joe Clark était d'attaque, hier, à l'aube de la troisième semaine de campagne électorale fédérale. Le chef conservateur, qui refaisait surface après une courte relâche, a ainsi affirmé que Jean Chrétien était un menteur, laissant de plus entendre que le premier ministre n'était pas très intelligent.

Se portant à la défense des publicités télévisées conservatrices qui attaquent directement le bilan de Jean Chrétien au sujet du libre-échange et de la TPS, M. Clark a répété que le premier ministre libéral avait bel et bien induit les Canadiens en erreur.

Puis, il est allé encore plus loin. «Il a menti, a ajouté M. Clark, hier, devant un auditoire partisan. Il a menti aux Canadiens à propos de la TPS, il a menti aux Canadiens sur la question du libre-échange.»

«Ce n'est pas le genre de comportement auquel on doit s'attendre de la part du premier ministre d'un pays, a poursuivi le chef conservateur. Cela soulève directement la question à savoir si Jean Chrétien est digne de confiance pour la conduite du pays.»

Au cours d'un discours prononcé devant une centaine de partisans à Kanata, en banlieue d'Ottawa, Joe Clark a fait feu sur les politiques libérales en matière de santé et d'éducation, affirmant que M. Chrétien laissait ces deux dossiers en plein marasme.

Il a notamment signalé, citant des données compilées par Statistique Canada, que le haut niveau d'imposition avait entraîné un exode des cerveaux. Selon M. Clark, le nombre de diplômés ayant quitté le pays serait passé de 24 406 à 62 131 par an.

Puis, M. Clark s'est attaqué à M. Chrétien lui-même. «La première réaction de Jean Chrétien... a été de nier

l'exode des cerveaux. Mais je ne suis pas certain qu'il ait pu s'en apercevoir», a blagué le chef conservateur.

Son ironie n'a pas échappé à son auditoire, qui a accueilli le sous-entendu avec des huées de dérision envers le premier ministre.

«Sur la question fondamentale relevant de l'aptitude du Canada à faire partie du peloton de tête dans l'avenir, Jean Chrétien semble vivre — littéralement — dans un autre monde», a ajouté Joe Clark.

Or, un sondage de Statistique Canada rendu public en mai dernier a révélé que pour chaque diplômé universitaire qui quittait le pays, durant les années 1990, il se trouvait quatre immigrants hautement qualifiés qui entraient au Canada.

Par surcroît, l'émigration canadienne durant les années 1990, évaluée à quelque 0,1 % de l'ensemble de la population, est inférieure à la moyenne historique.

Dans son discours, M. Clark a également raillé les trous de mémoire de M. Chrétien, gloussant en racontant comment le premier ministre avait dû retourner au micro pour terminer un discours, samedi, au Nouveau-Brunswick.

Joe Clark a aussi écorché au passage le leader allianciste Stockwell Day, qui a tenté, hier, de minimiser les positions de son parti quant à un possible référendum national sur la question de l'avortement.

Le chef conservateur a indiqué qu'il était opportun de chercher de nouvelles façons d'entendre la volonté populaire, mais il a ajouté que ce n'est pas pour cette raison que M. Day voulait recourir au protocole référendaire.

«Il veut les utiliser pour éviter d'avoir à se prononcer lui-même sur des enjeux où la position du chef est en lien direct avec ce sur quoi les citoyens auraient à se prononcer.»

Les femmes doivent sanctionner Chrétien, dit McDonough

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le chef du Nouveau Parti démocratique (NPD) Alexa McDonough a invité les électrices canadiennes à examiner attentivement la feuille de route du premier ministre Jean Chrétien sur les dossiers de condition féminine avant de faire leur choix, le 27 novembre.

«Cette date est celle du choix», a-t-elle avancé. «C'est aussi un moment approprié pour se rappeler, a ajouté Mme McDonough. Se rappeler les priorités d'un premier ministre qui, malgré des milliards de dol-

lars en surplus budgétaire, n'a jamais voulu ouvrir son cœur ou son portefeuille pour soutenir les refuges pour femmes en difficulté.»

S'adressant à un auditoire de femmes, hier, la leader du NPD a signalé que M. Chrétien et l'allianciste Stockwell Day avaient jusqu'à présent passé le plus clair de leur campagne électorale à discuter de baisses d'impôt, au lieu de promettre des investissements en santé et dans les programmes sociaux.

«Demandons-nous si nous voulons un pays dont le futur est dicté par les désirs de la grande entreprise, des banques et des pétrolières, ou si nous aspirons à quelque

chose de mieux», a soutenu Mme McDonough.

«Imaginons combien le Canada serait un meilleur endroit si nous pouvions réinvestir dans la santé, si nous injectons assez d'argent pour rouvrir des lits d'hôpitaux, désengorger les urgences et offrir aux infirmières des charges de travail et des salaires raisonnables», a-t-elle ajouté.

Ce déjeuner-causerie était le seul événement de campagne prévu à l'horaire de la campagne néo-démocrate, hier, puisque Mme McDonough a pris congé pour le reste de la journée afin de se préparer aux débats télévisés qui se tiendront cette semaine.

EN BREF

Fin de la chasse aux candidats

(PC) — La chasse aux nouveaux candidats pour les élections fédérales se terminait hier, et la plupart des partis présentent quelqu'un dans toutes les circonscriptions du pays. Si certaines formations politiques ont réussi à s'adjointre la candidature de vedettes, aucune n'a réussi à attirer autant de femmes, de membres des minorités visibles ou de jeunes candidats qu'elle l'aurait souhaité, révèlent certains relevés non officiels.



Qui a fait la meilleure affaire?

Le passager de gauche a obtenu des bretzels gratuits. Celui de droite s'est contenté d'un cellulaire gratuit[†].



Le service tout inclus de Royal inclut maintenant un **téléphone cellulaire gratuit!**

Vous en obtenez plus pour moins quand vous voyagez avec Royal. Profitez du service tout inclus, du programme de récompenses Aéroplan^{MD} et la possibilité de choisir la classe Royal Plus*. Et, pour une durée limitée, vous obtenez un cellulaire gratuit. Montez à bord, regardez dans la pochette située devant votre siège pour obtenir les détails de cette promotion exceptionnelle et composez le 1 888 908-7777 pour recevoir votre nouveau téléphone cellulaire gratuit.

Toronto
8 vols quotidiens

0700 • 0745 • 0830 • 1215
1400 • 1630 • 1815 • 2100

\$68

Winnipeg \$139
3 vols quotidiens

Vancouver \$174
4 vols hebdomadaires

Halifax \$68
4 vols quotidiens

Maintenant partenaire du programme Aéroplan. **Aéroplan**[®]

Communiquez avec votre agent de voyages pour faire une réservation ou contactez-nous au

1.888.828.9797

www.royal.ca



Votre partenaire

Tous les vols sont du lun. au ven. Les prix mentionnés étaient les plus bas au moment de l'impression, indiquent des tarifs aller simple et s'appliquent sur certains vols. Taxes, NAV Canada et surcharge de carburant en sus. Aucune réservation d'avance ou séjour minimum requis. Les réservations peuvent être modifiées moyennant une surcharge mais ne sont pas remboursables. MD Aéroplan est une marque déposée d'Air Canada. Les membres Aéroplan peuvent accumuler 50 % des milles réels parcourus sur les vols réguliers de Royal à l'intérieur du Canada (minimum de 250 milles) et 100% des milles réels parcourus entre le Canada et la Floride ou Hawaii (minimum de 500 milles). Les vols notifiés et les vols réguliers effectués entre le Canada et l'Europe ne sont pas admissibles pour l'accumulation de milles ni pour les primes-voyages. D'autres conditions s'appliquent. *En vigueur à compter du 1er déc. 2000.

É D I T O R I A L

Des questions à des chefs

Sur le fond des choses, les débats télévisés sont généralement stériles et sources de frustration. Rompus aux règles de la communication télévisuelle, conseillés par des spécialistes en marketing politique, les hommes politiques se préparent à éviter les questions embarrassantes. Mais, souvent, poser la question, c'est y répondre.

L'occasion est trop belle de mettre Jean Chrétien, Stockwell Day et Gilles Duceppe devant certaines des questions qui révèlent leurs contradictions et leurs lacunes respectives et auxquelles nous n'osons même pas espérer obtenir des réponses satisfaisantes aux débats de mercredi et de jeudi prochains.

À Jean Chrétien, qui doit défendre le bilan de son gouvernement, nous aimerions d'abord demander comment il se fait qu'il lui a fallu près de trois ans après la parution, en février 1998, d'un rapport incriminant sur la réforme de l'assurance-chômage, pour découvrir, en pleine campagne électorale, que cette réforme n'était «pas une bonne idée»?

Sur le même sujet, nous aimerions savoir si, en promettant de rétablir les avantages jadis consentis aux travailleurs saisonniers, M. Chrétien n'a pas le sentiment qu'il va «ramener les gens vers la dépendance envers un système d'assurance-emploi qui les décourageait du travail», comme l'avait suggéré son ministre Pierre Pettigrew.

Comment M. Chrétien peut-il se poser en sauveur du système de santé alors qu'il a affamé les provinces en réduisant les transferts financiers et qu'il faudra encore deux ans avant que les budgets fédéraux dévolus à la santé ne remontent au niveau de 1993?

Si le fédéral est le gendarme de la Loi canadienne sur la santé et de ses cinq principes, comment expliquer que, après sept années de régime libéral, la médecine à deux vitesses existe au Canada, que la double facturation soit déjà une réalité dans certaines régions et que 30 % du financement de la santé au pays provienne du privé?

S'il tient à ce qu'Ottawa soit le protecteur du système de santé, est-ce parce que les gouvernements provinciaux, légitimement et démocratiquement élus, sont incapables d'offrir à leur population des services de santé qui répondent aux besoins de leurs commettants? Est-ce parce qu'il ne fait pas confiance aux citoyens pour juger leurs gouvernements provinciaux? Il ne croit pas à la démocratie?

Dans quelle situation, dans quelle loi, dans quelle décision a-t-il appliqué la résolution adoptée par les Communes, en 1995, reconnaissant le Québec comme une société distincte? Est-ce dans le programme de bourses du millénaire? Est-ce dans le projet de loi C-3 sur les jeunes contrevenants? Est-ce dans sa décision de rallonger le programme fédéral de congés parentaux au lieu de laisser le Québec créer le sien propre? Ou est-ce dans sa décision de consacrer 75 % des budgets dévolus aux fêtes du Canada, le 1^{er} juillet, au Québec?

Trouve-t-il cela une bonne chose qu'un enfant de 14 ans qui commet un crime soit jugé de la même façon qu'un criminel adulte endurci?

Pourquoi son gouvernement a-t-il voulu forcer les éditeurs canadiens à imprimer, à l'intérieur des livres qu'ils publient, le drapeau du Canada?

S'oppose-t-il toujours à ce que le gouvernement du Québec ouvre une délégation générale à Washington, et pourquoi?

Quelle est sa position exacte dans le conflit israélo-arabe?

À l'ancien ministre des Affaires indiennes: où est passé le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones? L'assimilation, M. Chrétien, trouvez-vous toujours, comme en août 1999, que c'est «une réalité de la vie» pour les francophones du Canada? Quand le Canada aura-t-il rempli ses engagements, pris à Kyoto, de réduire l'émission des gaz à effet de serre?

À Stockwell Day: on sait qu'il est contre l'avortement. Mais si une femme de sa connaissance décidait de se faire avorter, respecterait-il son choix? Si les citoyens obtenaient, grâce au mécanisme d'initiative populaire qu'il veut créer, un référendum sur la peine de mort, serait-il dans le camp du OUI ou dans le camp du NON? Si ce référendum portait sur l'avortement, dans quel camp serait-il? Si le référendum portait sur la reconnaissance d'un statut particulier pour le Québec au sein de la fédération, dans le camp du OUI ou dans le camp du NON?

Quelle limite veut-il imposer à l'intrusion du secteur privé dans les systèmes de santé au Canada? Doit-on encourager le secteur privé à investir le champ de la santé?

M. Day veut réduire les subventions aux entreprises. Mais veut-il aussi sonner le glas des laboratoires de recherche fédéraux, des programmes d'aide à la recherche expérimentale dans le domaine de l'environnement? Veut-il abolir le Conseil des arts?

Regarde-t-il CBC, CTV, Global ou les chaînes américaines, le dimanche, lorsqu'il se retrouve en famille?

L'Alliance a voté contre le traité conclu avec les Nisga'a de Colombie-Britannique. S'il forme le gouvernement, va-t-il déchirer cet accord? Serait-ce, avec lui, la fin des négociations territoriales avec les peuples autochtones?

Dans son Canada décentralisé, quels pouvoirs restent à Ottawa? S'il cède la compétence sur les minorités linguistiques aux provinces, comment pourra-t-il protéger le fait français au Canada?

Quelques questions à Gilles Duceppe: pourquoi le Bloc québécois a-t-il jugé nécessaire, comme parti condamné à l'opposition, de formuler le programme électoral le plus exhaustif et le plus volumineux de tous les partis en lice? Quand on veut créer un nouveau pays, pourquoi s'échiner à proposer des correctifs au pays que l'on désire quitter?

Pourquoi la campagne du Bloc québécois ne portet-elle pas franchement et directement sur la souveraineté du Québec? Vous n'avez pas confiance en votre option?

En quoi le parti donne-t-il l'image d'une force mobilisatrice et moderne en présentant un notable local contre un notable local dans Chicoutimi-Le Fjord?

Pourquoi adopte-t-il, sur la question de la lutte contre le crime, le discours auquel nous ont habitués les partis de droite au Canada et aux États-Unis? Son dénigrement de la Charte des droits est-il un avant-goût de ce qu'offrirait le premier gouvernement d'un Québec souverain?

À vous d'en ajouter.

mvenne@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Un manque de nuance

L'enfer est dans les détails, dit-on, et j'ai cru déceler une petite erreur, ou plutôt un manque de nuance dans l'une des phrases de M. Sansfaçon: «Quant aux conservateurs, ils ont disparu de la carte électorale québécoise avec 4,2 % des réponses, tout comme le NPD, qui ne retient l'attention que de 3,4 % des personnes interrogées.»

Tout d'abord, M. Sansfaçon est un peu dur; à 3 ou 4 % dans les sondages, un parti n'est pas fort, d'accord, mais il n'a pas disparu. Le Parti de la loi naturelle a disparu, pas les conservateurs ni le NPD.

Mais, plus important encore, c'est l'amalgame qu'il fait entre deux réalités fort différentes. En 1997, les conservateurs ont obtenu 22,2 % des voix et le NPD, seulement 2 %. Si le taux de participation est le même cette année (environ 3 600 000 votants au Québec) et que les estimations de ce sondage se réalisent, les conservateurs auront perdu environ 660 000 votes et le NPD aura gagné plus de 51 000 voix!

Les chiffres bruts sont importants mais la tendance l'est tout autant. Par exemple, les 28 % d'intentions de vote de l'Alliance à l'échelle canadienne ne veulent rien dire si on ne sait pas si le parti perd des plumes ou est en progression. Si les journalistes et les commentateurs s'énerment autant, c'est que l'Alliance monte et que cela permettra peut-être une *horse race* dont les médias sont si friands.
Alexandre Boulerice
28 octobre 2000

Ferland et les mariages

Dans l'édition de samedi du *Devoir*, Jean-Pierre Ferland révélait qu'il était venu chanter à mon mariage l'été dernier. Il déclarait: «Quand toute l'affaire a éclaté [le fait que M. Ferland avait chanté au mariage d'un sympathisant des Hells Angels], je me suis d'ailleurs demandé pourquoi [Bernard] ne s'était pas levé pour dire que c'était vrai, que j'acceptais de chanter. Une chance qu'on s'a pour rien.»

Je ne me suis pas levé, comme il le dit, afin de protéger ma vie privée. Je trouve que je mène déjà une vie passablement publique et je n'avais franchement pas le goût de me retrouver sur les tribunes téléphoniques et dans les journaux à parler d'une journée qui ne regardait que moi, ma femme, ma famille et les amis qui s'étaient joints à nous.

L'information est maintenant du domaine public. Alors, oui, Jean-Pierre Ferland est venu chanter à mon mariage. Et, oui, il l'a fait pour rien. Lorsque je l'ai contacté, je lui ai demandé s'il accepterait de venir chanter pour «ma blonde» et il a répondu: «Je ne peux pas refuser ça à une femme.» Il ne m'a pas demandé qu'étais. Il m'a simplement dit: «Envoie-moi par fax la date du mariage, l'endroit et l'heure à laquelle tu veux que j'arrive.» Je lui ai alors demandé: «Combien?» Il m'a répondu: «Moi, je ne charge rien. Je te demande juste de payer mon musicien.» La conversation a duré au plus deux minutes.

Sans entrer dans les détails, je puis vous dire que son arrivée dans la petite salle où nous étions réunis a été reçue par tous comme un immense cadeau. Plusieurs ont cru au départ que c'était un imitateur, tellement il leur semblait invraisemblable que «le vrai» Jean-Pierre Ferland se trouve parmi nous. Mon épouse a été très émue, nos invités aussi. Quant à moi, j'ai été profondément touché par sa générosité.

La prochaine fois que vous entendrez Jean-Pierre déclarer qu'il chante *Une chance qu'on s'a* dans des mariages, et qu'il le fait gratuitement, croyez-le. C'est vrai.
Bernard Drainville
Journaliste à Radio-Canada
Novembre 2000

Belle photo d'Halloween

Je me suis réjoui, le matin du 1^{er} novembre, en voyant la une. Quelle belle photo d'Halloween! *Le Devoir* a contribué à donner une image plus positive de cette fête populaire. Alors que plusieurs déplorent une trop grande médiatisation de la violence et que la population fait trop facilement un large étalage de la laideur et de la mort sordide, le journal a su don-

ner une bouffée d'air frais à la journée de l'Halloween. Mettre la beauté en valeur contribue à faire grandir la vie et le bonheur.

Sincères félicitations!
Jocelyne Allard
1^{er} novembre 2000

Chef et sous-chef du Bloc

N'en déplaise à M. Parizeau, la position qui a été prise par les jeunes est on ne peut plus légitime. Le Bloc n'en est pas à son premier cas d'intervention lors du processus de sélection des candidats dans cette dernière élection du millénaire. Pour un, le vice-président du Bloc se serait fait une belle place dans Joliette en «tassant» le député sortant pour prendre sa place. Au Bloc, il n'y aurait rien de trop beau pour les amis de Duceppe à cette élection-ci.

Si nous voulons un pays, nous le voulons aussi démocratique. Rien n'excuse la décision du chef bloquiste de remplacer le candidat de Chicoutimi par une personne de son choix. Le Bloc québécois devra porter les conséquences des actes de son chef. Celui-ci, ayant perdu toute crédibilité, ne pourra plus parler des autres partis qui ne respectent pas les processus démocratiques.

Une question nous vient à l'esprit. Lucien Bouchard, le «chef» du chef du Bloc, a-t-il quelque chose à voir dans cette décision du sous-chef Duceppe? On sait qu'au niveau du Bloc, c'est le PQ (Lucien Bouchard) qui mène. Ce qu'un parti peut vieillir vite lorsqu'on ne fait pas attention.

N'en déplaise à M. Parizeau, le Bloc et l'idée de souveraineté du Québec devront assumer les répercussions de cette action électorale et antidémocratique.

Un fervent démocrate souverainiste.
Denys Barbeau
Saint-Hubert, 31 octobre 2000

Justice pour les sourds!

Monsieur le ministre Legault et ses hauts fonctionnaires seront arrêtés, jugés et condamnés par des personnes qui parlent et entendent une langue totalement étrangère. Ce qui est inacceptable. Pour se défendre, ils demandent que des interprètes soient convoqués.

On aime dire que la province de Québec respecte ses minorités linguistiques, depuis toujours. Son ministère de l'Éducation se fait un point d'honneur de permettre et d'encourager l'enseignement des langues anglaise et autochtones. Il devrait tenir compte de la langue dite «gestuelle» utilisée par les sourds. Même les linguistes, qui ont hésité longtemps (une langue sans sons est-elle une langue?) acceptent de considérer ce système de signes comme une langue.

Il faut lire et relire les ouvrages du neurologue Olivier Sacks, si ça prend cela pour convaincre le ministre et ses fonctionnaires: *Des yeux pour entendre*. Sacks ne craint pas de dire que le langage signé comprend une syntaxe et une grammaire.

Je milite depuis 40 ans dans le monde de la surdité, mon fils Pierre est né en 1959 et j'aimerais signaler que le monde de la Justice reconnaît ce que celui de l'éducation hésite à faire. Y a-t-il deux justices? Lorsqu'un sourd est traduit devant un tribunal d'ici, il doit être interrogé et jugé avec l'aide d'un interprète de la même façon qu'un Chinois qui ne parle pas nos langues a le droit d'exiger que le policier lui lise ses droits dans sa langue et que le juge, lui aussi, le condamne ou le libère dans sa langue.

Le policier doit vérifier si la personne à qui il parle entend. Un policier sait, sur les lieux d'un accident, qu'il est inutile de lire «ses droits» à une personne inconsciente. Le procès d'une personne qui entend une autre langue est une caricature de procès. Le refus d'enseigner la langue des sourds aux sourds est aussi une caricature. Il faudrait que les droits des sourds soient respectés au ministère de l'Éducation comme ils le sont au ministère de la Justice. C'était facile il y a 40 ans de perdre les sourds dans une caricature d'intégration au système normal en profitant de l'indécision des parents divisés. Cette intégration a été un échec. Il est temps de corriger la situation. Un peu de justi-

ce pour des indigènes qui ne sont ni anglais ni autochtones et qui ne parlent pas la langue des dominants.

Gilles Derome
Laval, 25 octobre 2000

Conseil à Stockwell Day

La campagne de Stockwell Day est très bien partie. Qu'il continue à mettre Jean Chrétien devant ses contradictions. Il faut attaquer, dénoncer, critiquer les libéraux qui se sont opposés à l'ALENA, à la TPS, et qui, aujourd'hui, récoltent les fruits d'une politique qu'ils ont combattue par tous les moyens. M. Day peut gagner encore beaucoup de votes s'il poursuit cette bataille. Mais s'il veut vraiment l'emporter sur les libéraux, il faut aller plus loin. Il faut taper sur les Québécois. C'est la tactique des libéraux et elle est très efficace dans le ROC. Mulroney et Clark n'ont pas compris cela: voyez où ils en sont. Il n'est pas trop tard, M. Day doit y aller gaiement. De toute façon, il n'a rien à perdre au Québec, mais le reste du Canada ne lui pardonnera pas de ne pas avoir travaillé à mettre le Québec à sa place...

Paul-Émile Roy
Lorraine, novembre 2000

Étiquetage et OGM

Récemment, le ministre de la Santé, Allan Rock, a annoncé des changements proposés à l'étiquetage nutritionnel. Le but de ces changements est d'aider «les Canadiens et les Canadiennes à faire des choix plus éclairés en ce qui concerne les aliments qu'ils mangent», a déclaré le ministre Rock.

Si l'initiative de M. Rock ne peut être que saluée, nous aimerions lui dire ce que nous, familles canadiennes, nous voulons vraiment.

Nous voulons faire un choix éclairé concernant les aliments que nous mangeons, nous voulons savoir s'ils contiennent des organismes génétiquement modifiés.

A priori, nous ne sommes pas opposés aux biotechnologies, dont les progrès dans plusieurs domaines sont prometteurs, mais nous sommes convaincus qu'il faut d'abord et avant tout informer correctement les consommateurs afin qu'ils puissent exercer des choix éclairés.

C'est pourquoi nous demandons au gouvernement fédéral d'imposer l'étiquetage obligatoire des produits contenant des organismes génétiquement modifiés.

Isabelle Cousineau
François Michaud
Ottawa, novembre 2000

Prince Jean...

Il était une fois, dans le meilleur pays au monde, un prince dit Jean le Sans Gène. Durant l'exil de son frère de sang, le roi Bouchard Cœur de Lion, il occupait le trône de son peuple. Ce dernier, après une valeureuse croisade souveraine, était demeuré captif par félonie aux mains des infidèles du NON.

Année après année, le bon roi attendait les conditions gagnantes de sa libération mais alors que son système de santé défaillait, la rançon, le butin n'était pas versé par l'orgueilleux prince. Détesté jusque dans ses terres, l'usurpateur restait bien retranché dans son château fort de l'Ontario. Pendant que son complice et âme damnée, le shérif Dion, musait à force de lois son peuple récalcitrant.

Pendant ce temps, dans la forêt de Notinthe-game, cerné d'épinettes bleues, son adversaire et redoutable rival Martin, dit le Radin des bois, attendait son heure. Ce brigand qui taxait la pitance des pauvres travailleurs (assurance-chômage) pour détacher les gains des riches (en capital). Il était aidé de sa bande de voleurs; en premier Petit Grew, le gaffeur géant; en deuxième, le bedonnant frère Toqué (Gagliano) qui répétait jusqu'à plus soif sa litanie dans la chapelle de l'Unification; finalement, bonne troisième, lady T.P. Sheila, muse des arts ménagers tricotent sa grande charte d'unifiliés. Fomentant tous à l'unisson malgré leur dette, à leur propre gloire, le pillage des surplus...

Gérard Vincent
Laval, 28 octobre 2000

IDÉES

La réponse du G 20 aux crises financières

BERNARD COLAS

LL.D., Avocat - Commerce international, Gottlieb & Pearson, Montréal

L'enjeu poursuivi par le Sommet du G 20 tenu à Montréal les 24 et 25 octobre 2000 consistait à convenir d'une stratégie pour renforcer le système financier international. Les ministres des finances et gouverneurs des banques centrales des pays du G 7 et leurs homologues de pays en développement devaient déterminer les facteurs de vulnérabilité de certains pays en cas de crises financières et mettre en œuvre des solutions pour prévenir les crises et en limiter la propagation.

L'Union européenne, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale étaient également représentés à cette seconde rencontre du G 20. La première réunion de ce groupe informel avait eu lieu un an plus tôt à Berlin (Allemagne).

Rappelons qu'au cours des années 1990, le Mexique, la Thaïlande, l'Indonésie, la Corée, la Russie et le Brésil ont particulièrement été secoués par d'importantes crises financières. Ces crises, en plus d'avoir des effets dévastateurs pour les populations locales (ex.: faillites de banques et d'entreprises, augmentation du chômage et de la pauvreté), ont affecté l'ensemble des pays de la planète. Les revenus de nos exportations de matières premières et de produits agricoles à destination de l'Asie en 1997/98 ont considérablement chuté. Les sommes injectées par les institutions financières internationales, les pays du G 7 et les États visés pour résoudre ces crises s'élevaient à plusieurs centaines de milliards de dollars. À titre d'exemple, la Corée a dépensé en trois ans plus de 60 milliards de dollars.

Parmi les causes que les pays du G 20 attribuent à ces chocs financiers, mentionnons la subite dévaluation des monnaies, la mauvaise gestion de la dette publique des États en crise et la faiblesse de la réglementation et de la surveillance des banques. À ces facteurs s'ajoute une communication inadéquate des informations économiques aux investisseurs étrangers. Ayant mal évalués leurs risques, ces investisseurs ont, durant la crise asiatique, pris panique et retiré à toute vitesse les capitaux qu'ils avaient investis dans ces pays.

La réponse du G 20 à ces maux fait ressortir la nécessité de renforcer les systèmes financiers nationaux et de responsabiliser tous les acteurs financiers.

Gouvernements et institutions financières

Les gouvernements du G 20 ont convenu d'accroître la transparence de leurs politiques et données économiques en publiant régulièrement ces informations. Ils s'entendent à mé-



Le ministre fédéral des Finances Paul Martin, et quelques-uns de ses homologues étrangers lors du Sommet du G 20 qui s'est tenu à Montréal les 24 et 25 octobre.

liorer leurs politiques budgétaires, monétaires et financières. Pour assurer la stabilité de leur monnaie, ils vont appuyer leur régime de taux de change sur des politiques intérieures solides, crédibles et uniformes. Le G 20 reconnaît l'importance de gérer efficacement et de façon prudente la dette du secteur public. Pour éviter la dépendance envers les financements extérieurs à court terme, l'emprunt à long terme en monnaie intérieure est vivement encouragé. Le FMI est invité à continuer d'assister ces pays dans la mise en œuvre de réformes qui, comme certains exemples le montrent, nécessitent des ajustements de grande ampleur.

Quant aux autorités de supervision des institutions financières, elles doivent mettre en œuvre des normes développées au sein du FMI et d'organismes dominés par les pays du G 7 et accroître leur contrôle. Les banques, compagnies d'assurances et marchés boursiers visés par ces normes internationales seront tenus à des obligations de transparence et de règles prudentielles (ex.: niveaux minimum de fonds propres, meilleurs systèmes de contrôle de qualité des actifs, provisions pour créances douteuses et limites plus strictes de la concentration des risques).

À titre d'exemple, les banques des pays du G 20 devraient publier leurs principaux états financiers, vérifier la solvabilité de leurs débiteurs et obtenir des garanties suffisantes avant d'accorder des prêts, respecter un ratio de solvabilité; autant d'éléments auxquels nos banques sont habituées mais qui, pour des pays où l'État exerce encore une grande in-

fluence dans les opérations économiques, sont sources de résistance et de tension. Le FMI est chargé de suivre le respect de ces normes et de diffuser des rapports par pays (www.imf.org).

Prêteurs étrangers

Enfin, les banques et investisseurs étrangers sont invités par le G 20 à assumer les conséquences des risques qu'ils courent. Ces dernières années, ils ont eu tendance à consentir des prêts hasardeux sachant que des opérations de sauvetage seraient lancées par la communauté internationale en cas de crise. Le G 20 recommande de les associer à la prévention et au règlement des crises financières.

Il n'est toutefois pas allé jusqu'à reprendre la proposition avancée par le Canada de permettre à des pays de recourir à un moratoire temporaire pour empêcher l'exode de capitaux en cas de crise. Le moratoire doit donner aux pays en crise le temps nécessaire pour renégocier leur dette avec tous leurs créanciers. Plusieurs pays en développement s'accrochent à la situation actuelle et résistent à toute condition imposée aux créanciers qui entraverait la mobilité internationale des fonds et risquerait d'accélérer le retrait des banques créancières désireuses d'éviter d'être impliquées dans des opérations de sauvetage.

Ainsi, la réunion du G 20 à Montréal a permis de dégager un consensus important sur les causes et moyens pour limiter les crises financières. Relayé par le FMI et autres institutions internationales qui se sont vu confier d'assurer le suivi, ce consensus devrait faire tâche d'huile et s'étendre à la vaste majorité des États. Cette manifestation contribue à solidifier le système financier international et à donner aux pays en développement un accès accru aux capitaux, essentiels à leur développement.

La Bibliothèque nationale à Québec?

GASTON BERNIER

Ex-directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, de 1994 à juillet 2000

L'e président-directeur général de la Bibliothèque nationale du Québec, M. Philippe Sauvageau vient de remettre sa démission (Le Devoir, 27 octobre, p. A 3). On retient de la nouvelle publiée dans le journal que des conceptions opposées des dirigeants de la Nationale et de la Grande Bibliothèque, en particulier celles relatives à l'intégration ou non de la collection québécoise mise à la disposition du public et jusqu'ici conservée à la Nationale, seraient à l'origine du départ de monsieur Sauvageau.

À vrai dire, la confection d'une nouvelle bibliothèque (la Grande) à partir des collections ou d'une partie des collections de deux bibliothèques existantes, celle de la Bibliothèque municipale de Montréal et celle de la B. N., des collaborateurs en poste dans les deux établissements et d'un partage des crédits qui leur étaient alloués ne pouvait pas être chose facile. Aussi, la démission de M. Sauvageau, pourtant héritier de l'idée sous-jacente à une grande bibliothèque dynamique et facilement accessible, idée dont Mme Lise Bissonnette fut la publiciste, s'explique-t-elle assez facilement.

Le milieu documentaire québécois pressentait difficultés et frictions. Tous semblent sur leur réserve. Beaucoup montrent du scepticisme en privé. Les associations restent à distance et n'osent pas aborder le sujet. Cependant, il faudra bien que bibliothécaires et documentalistes en arrivent à des réflexions et à des solutions qui seront bénéfiques pour le lectorat montréalais et québécois.

La présence de trois bibliothèques municipales et étatiques à Montréal devra faire l'objet d'une rationalisation ou tout au moins d'une clarification. L'État québécois, à compter de maintenant, devra financer deux bibliothèques, la G.B.Q. et la Nationale. Celle-ci a un mandat national (dépot légal, bibliographie nationale, etc.); celle-là, un mandat municipal mais également national. Enfin, la Bibliothèque municipale, délestée de sa fonction panmunicipale, devra se rabattre sur le service de lectorat de quartier.

On peut dire, pour le moins, que les gestionnaires des trois bibliothèques montréalaises devront faire preuve d'ouverture et d'originalité s'ils veulent parvenir à fixer leurs frontières, leurs sec-

teurs d'excellence et leurs caractéristiques propres. En tout état de cause, devraient-ils considérer une solution de rechange ou des avenues nouvelles.

À long terme, la Grande Bibliothèque, construite et mise sur pied d'abord et avant tout pour répondre à des besoins montréalais, devrait, le jour où la reprise économique sera bien engagée, revenir à l'administration de la métropole ou à la communauté régionale.

Le réseau des bibliothèques de quartier retrouverait sa tête administrative et pourrait suivre l'exemple d'un «navire à trois mâts» contemporain et dynamique. Si c'était le cas, la Bibliothèque nationale pourrait demeurer à Montréal et y jouer un rôle à l'égard de l'ensemble du territoire québécois et assumer la conservation du patrimoine documentaire pour les générations à venir, comme c'est le cas depuis la fin des années 1960.

Si cette dernière solution n'est pas envisagée et encore moins réalisée, si la G.B.Q. cumule un rôle municipal et national, si la ville de Montréal doit limiter son action documentaire aux bibliothèques de quartier, on devra définir un nouveau champ d'intervention à la Nationale: peut-être pourrait-elle coordonner les bibliothèques administratives de l'État, un peu moins d'une centaine, et même la Bibliothèque de l'Assemblée nationale tout en continuant de gérer le service de dépôt légal et de rédiger la bibliographie nationale.

En la matière, on pourrait s'inspirer des pratiques américaine et nipponne. On pourrait même penser à fixer un siège social dans la capitale, comme cela se voit dans une très grande majorité des pays et comme en révent bien des citoyens de l'Est du territoire.

Somme toute, le départ du p.d.g. de la B.N.Q., signe certain d'un malaise et de la difficulté du parcours, devrait être l'occasion pour le milieu de la documentation, pour les citoyens et pour les autorités d'ajuster le tir et de le rectifier, s'il n'est pas trop tard.

La réponse du G 20 à ces maux fait ressortir la nécessité de renforcer les systèmes financiers nationaux et de responsabiliser tous les acteurs financiers

IDÉES EN MARCHE

À la défense de Fernand Dumont

Michel Venne

L'historien et sociologue Gérard Bouchard est pris à partie par le philosophe Serge Cantin dans l'édition de cet automne (vol. 9 n° 1) du *Bulletin d'histoire politique* (publié par Comeau et Nadeau). Dans un dossier consacré à «la présence et

Dumont, écrit Cantin, avait une conception «élective» de la nation, inspirée d'Ernest Renan

Dépasser l'ethnicité
Le politologue Denis Monière

«ethnique» pour qualifier la nation qui est, disait-il, une réalité «culturelle». Dumont, écrit Cantin, avait une conception «élective» de la nation, inspirée d'Ernest Renan.

Le différend entre Bouchard et Dumont tient entre autre dans l'affirmation que fait Dumont dans *Raisons communes* selon laquelle, une fois souverain, le Québec ne formerait pas une nation, au sens culturel du terme, mais une communauté politique à laquelle participeraient également des anglophones et des autochtones qui eux ne s'identifient pas à la nation québécoise. Bouchard en conclut que Dumont rejetait le modèle d'une nation québécoise. Il reproche également à Dumont de s'être «inscrit dans le vieux paradigme de la survivance».

Cantini s'objecte à cette interprétation et il s'en explique longuement. Il entame ensuite avec Bouchard un débat sur l'héritage canadien-français, la culture, la religion et l'histoire comme mémoire. Bouchard donnera la réplique à Cantin dans le numéro de janvier 2001 de la même revue.

signe justement dans le dernier numéro de *L'Action nationale* (octobre 2000) un texte intitulé: «la souveraineté, pour dépasser l'ethnicité», dans lequel il propose que l'argument fondamental en faveur de la souveraineté du Québec n'est pas l'épanouissement de l'identité québécoise, n'est pas de rendre la gestion des affaires publiques plus rationnelle, n'est pas d'améliorer le fonctionnement de la démocratie, ni de participer à la mondialisation, ni de mettre fin aux querelles constitutionnelles, même si tous ces arguments conjoncturels sont valables. Non, selon lui, l'argument fondamental c'est que la souveraineté permettrait de sortir du statut de minoritaire.

«Le vice fondamental du fédéralisme canadien est qu'il ne permet pas de réconcilier le besoin d'identité collective et le désir de liberté individuelle, qu'il enferme l'individu dans l'ethnicité et fait du Canadien français un être enchaîné dans le carcan de la survivance», écrit-il. «La lutte pour la survivance est le seul avenir possible pour un peuple minoritaire et cette situation ne permet pas de participer pleinement à l'expérience humaine parce qu'elle nous enferme dans une logique de la récrimination et oblige au repli sur soi.» Dans le Canada, les Québécois ne peuvent exister collecti-

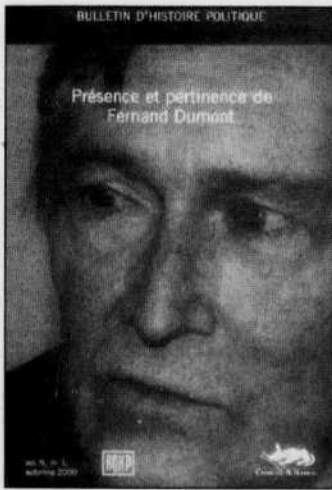
vement que comme une minorité ethnique.

Dans le même numéro, un texte d'Éric Bédard sur le souverainisme français et un dossier de Robert Laplante sur l'économie sociale.

L'anglais, moins universel que l'on croit

Tandis que les États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française amorcent leurs travaux en posant notamment la question de savoir si le français est menacé par l'hégémonie de la langue anglaise, des Américains se demandent si cette hégémonie est réelle. On trouve ainsi dans le numéro de novembre de la revue *The Atlantic Monthly* un intéressant article signé par Barbara Wallraff qui pose la question: *What Global Language?* L'anglais n'est pas sur le point de balayer les autres langues de la surface du globe et si jamais cette langue devient la langue universelle, il est probable que plusieurs de ceux qui vont la parler ne réussiront point à se comprendre les uns les autres.

S'il est vrai, écrit Mme Wallraff, que le pape Jean-Paul II utilise l'anglais pour s'adresser à ses homologues lorsqu'il fait une visite officielle au Proche-Orient (au lieu d'utiliser le latin, l'hébreu ou l'arabe), un Américain sur sept parle une autre langue que l'an-



glais à la maison et qu'en 2050, selon des prédictions du groupe The English Company, on trouvera sur la planète plus de parlant chinois (1,384 milliard), hindi et urdu (556 millions) que de parlant anglais (508 millions) et autant dont la langue maternelle sera l'espagnol (486 millions) ou l'arabe (482 millions). Et Internet pourrait ne pas être le facteur d'anglicisation que l'on croit. Il paraît que 44 % des utilisateurs d'Internet ont une langue maternelle autre que l'anglais.

À surveiller
Le Centre interdisciplinaire de



recherche sur la citoyenneté et les études minoritaires (CIRCEM) tient un premier colloque annuel. Celui-ci porte sur «Les enjeux de la citoyenneté dans les sociétés pluralistes», les 9, 10 et 11 novembre à la Salle du Sénat de l'université d'Ottawa. Une trentaine de chercheurs canadiens, québécois et étrangers seront présents, à l'invitation du comité organisateur formé de Joseph-Yvon Thériault, Anne Gilbert, François Houle et Alvaro Pirès. L'inscription est gratuite (www.uottawa.ca/academic/socsci)

mvenne@ledevoir.ca

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste); Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement); Judith Lachapelle (science); Louise Leduc, Benoît Mungier (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers); Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duches et Christine Dumazet (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias); Caroline Montpetit (livres); Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Aharie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (commun); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Deroome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurburt, Dominique Larivière, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruilland, (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION: Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE: Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Laduec, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danièle Laperrière, Nathalie Perrier, Danièle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR ACTUALITÉS

fm Du lundi au vendredi à 7h 13, **MICHEL DÉSOUTELS** reçoit les leaders politiques.

95.1 première chaîne Radio-Canada

PHARMACIENS

SUITE DE LA PAGE 1

le et des symptômes du rhume et de la grippe, dans des produits tels que Dimetapp et Triaminic. La majorité des produits décongestionnants sur le marché n'utilise toutefois pas de phénylpropanolamine, indique le président de l'Ordre, Paul Fernet. Tous les produits d'une même marque n'utilisent pas forcément du PPA non plus. L'Ordre recommande donc de bien lire la liste des ingrédients actifs des produits décongestionnants et de consulter son pharmacien en cas de doute.

Au Québec, aucun cas d'hémorragie cérébrale n'a été associé à la prise de phénylpropanolamine. «Aux États-Unis, le médicament est utilisé à plus long terme dans le traitement de l'obésité. Au Canada, il n'est utilisé que pour le traitement du rhume et de la grippe, sur une courte période», dit Paul Fernet. Il n'y a pas lieu de paniquer mais on n'est jamais trop prudent.

Le PPA a commencé à soulever des doutes au cours des années 1980 quand plusieurs recherches ont rapporté les cas de jeunes femmes victimes d'hémorragies cérébrales dans les premiers jours du traitement. C'est une association de consommateurs, Consumer Healthcare Products Association, qui a financé une étude de cinq ans par la faculté de médecine de l'Université Yale. L'étude révèle que les femmes prenant des médicaments contenant du phénylpropanolamine avaient un plus grand risque de subir une hémorragie cérébrale dans les trois premiers jours du traitement. Les hommes pourraient également être concernés, note la FDA.

«La FDA pense que, bien que le risque de congestion cérébrale soit très bas, même avec le phénylpropanolamine, les affections pour lesquelles les médicaments contenant ce produit sont prescrits ne justifient pas un risque accru», écrit l'administration dans un communiqué. La FDA demande donc aux compagnies qui commercialisent le PPA de retirer leurs produits sur une base volontaire. Au moins un fabricant, SmithKline Beecham Consumer Healthcare, a demandé aux détaillants canadiens et américains de retirer ses produits contenant du PPA des tablettes.

Sur Internet: www.fda.gov/cder/drug/infopage/ppa/default.htm

Avec Canadian Press

Manif antifusion, prise II

LE DEVOIR

Prise deux hier soir du mouvement antifusion des travailleurs municipaux montréalais. Comme lundi dernier, quelque 600 syndiqués se sont réunis pour scander leur mécontentement. Cette fois, ils avaient choisi de le faire en face des sièges sociaux du Bloc québécois et du Parti québécois, situés au 1200, avenue Papineau.

Et le scénario a été respecté: rendez-vous dans le stationnement du Centre Claude-Robillard vers les 17h où des autobus scolaires attendent les manifestants, départ vers le lieu de manifestation; débarquement en masse, tracts lancés dans les airs, pancartes colorées, musique du terroir, slogans, cacophonie et interventions au microphone des leaders syndicaux pour dénoncer les fusions municipales.

La législation encadrant la réorganisation municipale doit être déposée le 15 novembre prochain par le gouvernement péquiste et les travailleurs se disent inquiets. C'est du moins la raison qui justifie les manifestations et les hauts cris. Du même coup, les employés municipaux ont de nouveau menacé de retirer leur appui aux partis souverainistes. «On va se réveiller Diane [Lemieux], on va se réveiller Lucien [Bouchard] et s'il le faut, on va voter pour un autre parti», a lancé le président du syndicat des cols bleus de Verdun, Maurice Rolland. «Tant que le gouvernement ne nous donnera pas de garanties, on va continuer nos moyens de pression», a insisté le président des cols blancs de Montréal, Daniel Papillon Demers.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. E-mail: erow@ledevoir.com — Enregistrement n° 0850. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

québécois en date du 4 octobre dernier. Ce fichier du Directeur général des élections du Québec fait état de 45 000 nouveaux électeurs ayant atteint l'âge de 18 ans, 24 000 électeurs décédés et 217 000 déménagements. Ce dernier élément rappelle que le Québec est la seule province qui vit des déménagements massifs le 1^{er} juillet.

«On a reçu des données du Québec qu'on n'a pas eu le temps de traiter pour la liste électorale. On a écrit aux directeurs de scrutin et on leur a envoyé les changements qui devaient être apportés. La tâche des directeurs de scrutin est justement de mettre à jour la liste électorale», a expliqué hier Pierre Blain, porte-parole du bureau du directeur des élections à Ottawa.

Sur le terrain, ce choix a eu des répercussions. «Dans la province, on a tous le même problème avec le registre national des électeurs. Je ne veux pas avancer de chiffres pour l'instant mais ça pourrait être important», soutient Colette Laferrrière, directrice de scrutin dans le comté de Berthier-Montcalm.

«C'est compliqué notre travail, reconnaît pour sa part le directeur de scrutin de Mercier, André Laverdure. On a eu 5000 corrections à faire, donc à entrer manuellement à l'informatique. [...] Il s'agit plus d'un inconvénient que d'un problème. La situation a été influencée par les déménagements du premier juillet.»

M. Laverdure s'attend à devoir faire quelque

15 000 corrections sur 75 000 envois de cartes d'électeurs. D'ailleurs, il a prévu dix équipes de réviseurs pour assumer cette situation particulière, comparativement aux élections de 1997 où trois équipes de réviseurs avaient été nécessaires.

Même son de cloche dans Joliette. Le directeur de scrutin de la circonscription, Bernard Lajeunesse, précise que 4665 changements à la liste électorale informatique ont dû être effectués. «Ça causé des problèmes ne serait-ce que parce que ça alourdi le travail», a-t-il souligné. M. Lajeunesse affirme par ailleurs que l'ampleur ne sera véritablement connue que lorsque la distribution postale sera terminée.

Dans Saint-Maurice, le directeur de scrutin, Gilles Leboeuf, confirme qu'il y a eu un surplus de travail mais que les ressources ont été fournies pour pallier la situation.

Pour Elections Canada, les erreurs multiples n'ont rien d'un fouillis administratif. «Ce n'est pas un cas problème. Au contraire. On a été capable, en deux semaines, d'entrer tous les changements qui nous sont venus de la liste électorale du Québec», a expliqué M. Blain. «Nous pensons qu'il y a moins de 1 % d'erreur. Mais nous n'avons pas de chiffres, c'est une estimation», a-t-il évalué.

Chose certaine, la situation risque d'avoir des impacts, notamment sur le déroulement de la journée du scrutin. Il pourrait y avoir des files d'attente importantes ce qui pourrait décourager des électeurs. Du coup, le taux de participation pourrait chuter.

Cela pourrait être le cas si des électeurs, qui ne sont pas inscrits sur la liste électorale ou qui n'ont pas fait corriger une erreur dans leur adresse ou dans l'orthographe de leur nom, se présentent pour voter le 27 novembre. Ils pourront s'inscrire sur place mais cela pourrait occasionner des débordements.

Il semble que l'abandon du recensement ait également une influence dans ce dossier. Le porte-à-porte des recenseurs servait à informer. Aujourd'hui, seuls des agents réviseurs visitent les nouveaux quartiers domiciliaires et les secteurs où la mobilité des résidents est très grande. C'est le cas dans les quartiers où il y a majoritairement des locataires qui vivent notamment dans de vastes immeubles résidentiels.

La situation pourrait également avoir un effet sur le plafond des dépenses électorales des candidats. Pour chaque électeur, un candidat peut dépenser 1 \$. Une différence de quelques milliers d'électeurs peut signifier la distribution plus large d'un dépliant ou au contraire, le ralentissement de la promotion partisane.

Le candidat du Bloc québécois dans Anjou-Rivières-des-Prairies, Jacques Dagenais, a relevé à la fin de la semaine dernière par communiqué qu'il y avait une variation de 5000 dans le nombre d'électeurs et que Elections Canada était incapable de donner des précisions. M. Dagenais s'insurgeait devant tant de «désorganisation». Hier, Elections Canada confirmait que la circonscription comptait 68 000 électeurs.

LISTE

LANGUE

SUITE DE LA PAGE 1

d'ailleurs reçu une certaine instruction et pouvaient signer différents actes qui les concernaient.

Le livre est écrit dans un style simple qui s'adresse au grand public, abondamment illustré de photos et de caricatures. On n'y perd rien pour autant en rigueur scientifique.

A cette époque donc, le français a exercé une influence certaine, notamment sur les langues amérindiennes. Les Montagnais de Mingan disent par exemple «pû-tai» pour bouteille, ou «labial», pour la bière. Aux États-Unis, on a déterminé que 6 % des noms de famille les plus répandus étaient d'origine française. Certains ont été traduits comme Boisvert en Greenwood ou Roy en King. En fait, le français restera la langue de la fourrure bien après la Conquête anglaise de 1760.

Ce sera alors un français coloré, désormais coupé de la France, qui emprunte notamment «bâ-drer» à l'anglais to bother, qui va jusqu'à souhaiter «la pinouillère» (dérivé d'Happy New Year), ou qui lance des canadianismes comme «faire son grand barda», mais un français qui subsiste tout de même dans l'adversité.

Mais même une fois conquis, les Canadiens français arrivent à faire adopter le Code civil, autre héritage de la France. Pourtant, leurs lois civiles n'en seront pas moins, elles aussi, très influencées par le droit commun des Anglais.

«Les lois civiles ont été reconnues par la Couronne d'Angleterre», dit M. Plourde, parce qu'elle «ne pouvait faire autrement». En 1764, on compte au Québec 300 anglophones pour 65 000 francophones! Et tandis que la langue demeure sans statut pendant de très nombreuses années après la Conquête, le système de lois des Canadiens, lui, a un statut officiel dès le début. Il permet le règlement des différends entre citoyens. Selon Michel Plourde, ce système de lois est «l'institution qui a survécu le plus fortement», à la Conquête de 1760. Plourde ne sous-estime pas ailleurs pas les efforts déployés par les conquérants pour angliciser la colonie.

Dans la deuxième partie, l'ouvrage met en scène les Papineau et les Augustin Norbert Morin, tout comme Lord Durham, qui réussit, avec l'Union des Canada, à faire bannir le français du Parlement durant huit ans. Sous le titre *Le Français, langue sans statut*,

cette section se déroule entre 1760 et 1850. Des journaux rivaux s'y font la guerre. Le *Quebec Mercury*, fondé en 1805 «pour assurer la suprématie politique des Canadiens anglais», demande par exemple que le Québec soit «défrancisé (unfranchify it)». Il reçoit d'ailleurs une réplique cinglante dans *Le Canadien*, journal francophone fondé en 1806 celui-là. Rapetons d'ailleurs que les anglophones ont été majoritaires à Montréal entre 1840 et 1860.

Les cent années qui suivirent sont les années qui ont couvé la Révolution tranquille, associant très étroitement la langue et la religion. Elles forment la troisième partie du livre, intitulée *Le français, un statut compromis*. Puis, viennent les années 60, la loi 101 et ses précurseurs, la loi 22 du gouvernement libéral de Robert Bourassa ayant été la première à reconnaître le français comme langue officielle du Québec. Sur les photos d'époque, on mesure très bien le caractère unilingue anglais qui prévalait dans l'affichage à Montréal dans les années 60. La loi 101 des péquistes a donc eu un effet décisif et l'ouvrage mentionne qu'aujourd'hui 44 % des Montréalais connaissent deux langues et 15 % en connaissent au moins trois, ce qui fait de Montréal «la région la plus plurilingue du Canada».

L'avenir reste malgré tout à déterminer pour le français au Québec. En entrevue, la présidente du Conseil de la langue française, Nadia Bredimas-Assimopoulos, avance que ce sont les nouvelles technologies et la mondialisation qui menacent désormais la langue française au Québec. «Aujourd'hui, 85 % de tous les articles scientifiques sont publiés en anglais. Le français occupe la troisième place, derrière l'allemand», écrit d'ailleurs Benoît Godin dans l'ouvrage du Conseil. Les grands accords commerciaux internationaux favorisent également les échanges en anglais.

Pour les défenseurs de la qualité de la langue française, les défis se posent toujours et surtout, selon la présidente du CLF, dans le monde scolaire, dans l'administration publique, et dans les médias. Le débat se poursuit.

LE FRANÇAIS AU QUÉBEC

400 ans d'histoire et de vie
Ouvrage publié par le Conseil de la langue française sous la direction de Michel Plourde avec la collaboration de Hélène Duval et de Pierre Georgeault.
Fides, Montréal, 2000, 516 pages

SANTÉ

20 % des personnes pauvres et 39 % des personnes très pauvres ne mangent pas à leur faim

SUITE DE LA PAGE 1

pas fléchi entre 1993 et 1998, 34 % de la population ayant toujours l'habitude de griller une cigarette de façon régulière. Mince consolation, seules les jeunes filles de 15 à 24 ans semblent fumer moins, avec 33 % de fumeuses en 1998, comparativement à 39 % en 1993.

Durant la même période, la consommation abusive d'alcool et de drogues s'est aussi accrue, particulièrement chez les jeunes de 15 à 24 ans, de plus en plus nombreux à se saouler (29 %). En dépit de tous les messages invitant les gens à «aller jouer dehors», de plus en plus d'adultes (28 % chez les hommes) affirment ne pratiquer aucune activité physique. Cette sédentarité n'est pas sans effet, puisqu'un homme sur trois et une femme sur quatre déclarent un excès de poids, avec toutes les conséquences que cela engendre sur la santé. De quoi décourager les plus fiefés partisans de la prévention.

«Si on ne fait pas un effort collectif, on va avoir beaucoup de misère à améliorer la santé de la population», a soutenu hier le D^r Richard Massé, sous-ministre adjoint et directeur de la santé publique au ministère de la Santé et des Services sociaux. En ce qui a trait au tabagisme, ce dernier pense que des gains ont tout de même été réalisés. Mais avec une proportion de fumeurs de 10 points de pourcentage supérieure à celles des autres provinces, il faut mettre les bouchées doubles avant de voir des résultats, dit-il.

Invité à commenter le peu d'impact de certaines campagnes, notamment celles sur le tabac, sur les habitudes de vie des Québécois, le D^r Massé soutient que «tout le monde reconnaît qu'il reste des choses à faire», mais que certains gains ne pourront se faire sans la volonté des individus. Seule exception, la campagne de prévention du cancer du sein s'avère un succès sur toute la ligne puisque la proportion de femmes de 50 à 69 ans n'ayant jamais passé de mammographie a chuté de façon spectaculaire, passant de 58 % à 17 % entre 1993 et 1998. Les accidents ayant causé des blessures assez graves pour nécessiter une consultation médicale sont aussi en baisse de 20 %.

Bonne nouvelle sur le front de la santé mentale, le niveau général de détresse psychologique, qui avait culminé à 30 % lors de l'enquête de santé menée en 1993, est revenu au taux observé en 1987, soit environ 20 %. Toutefois, la détresse, en hausse par rapport à 1987, demeure toujours élevée chez les jeunes, de même que les idées suicidaires. En effet, 220 000 Québécois de 15 ans et plus ont dit avoir pensé mettre fin à leurs jours au cours de l'année précédant l'enquête. A ce chapitre, les résultats confirment

une fois de plus que la pauvreté joue un rôle de taille dans la perception qu'ont les gens de leur état de santé et dans leur niveau de détresse psychologique. Au moins deux fois plus de personnes pauvres considèrent être en mauvaise santé et 27% des personnes très pauvres disent vivre un niveau de détresse psychologique élevé.

«Il y a une période de croissance économique. Est-ce que cela bénéficie à tous? Non. Il y a des sous-groupes qui ne profitent pas de cette croissance car eux n'ont pas de croissance de revenus. Ce sont les sous-groupes ou il y a des problèmes de sous-scolarisation et d'environnement favorables», ajoute le D^r Massé.

L'enquête établit en effet que le quart des ménages québécois vivent dans la pauvreté, ou la pauvreté extrême, et que 25 % des ménages déclarent avoir des revenus insuffisants pour couvrir leurs besoins de base. Pour la première fois, l'enquête s'est penchée sur «l'insécurité alimentaire» vécue par les familles et nous apprend que 20 % des personnes pauvres et 39 % des personnes très pauvres ne mangent pas à leur faim ou que leur régime alimentaire laisse à désirer.

«Ça peut vouloir dire que les gens ont faim ou qu'ils se nourrissent mal à cause d'un manque de ressources pour acheter de la nourriture. Certaines personnes consomment du pain, des pâtes, des aliments bourratifs, qui ne sont pas complets. Ça a un impact à court et moyen terme sur la santé de la population et des enfants», affirme le D^r Massé.

Hormis ces points préoccupants, les autres indices de santé ont globalement peu changé ces dernières années. L'arthrite, les rhumatismes, les maux de dos, les maux de têtes et les allergies, figurent toujours au palmarès des problèmes les plus signalés et leur fréquence a peu augmenté. Une seule exception: le diabète, dont l'incidence a doublé depuis 1993, en grande partie en raison du vieillissement de la population et des habitudes alimentaires. Le phénomène touche toutefois toute l'Amérique du Nord, affirme le responsable de la santé publique.

Même si les Québécois se disent en bonne santé, près des deux tiers de la population déclarent tout de même avoir un ou plusieurs problèmes de santé. La proportion de personnes limitées de façon permanente dans leurs activités est passée de 7 à 9 % entre 1993 et 1998, et elle atteint 27 % chez les personnes de 75 ans et plus.

Pas moins de 6 % de la population a été hospitalisée ces douze derniers mois et 4 % a subi une chirurgie d'un jour. Il semble que les Québécois ne consultent pas plus les médecins qu'il y a sept ans, mais consomment plus de médicaments et s'en remettent davantage aux pharmaciens.

AMÉRIQUE

pas accorder les 270 voix nécessaires à l'un des candidats. Dans ce cas, c'est la Chambre des représentants qui choisit le futur président.» Une chambre dont on dit qu'elle pourrait basculer du côté démocrate à la faveur de l'élection d'aujourd'hui.

Dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, certains analystes avancent que la course est si serrée qu'il serait possible que l'un des candidats obtienne 51 % des voix exprimées au pays sans obtenir la majorité du collège électoral, voie obligée pour s'installer à la Maison-Blanche.

Quelles sont les positions des candidats?

En matière d'éducation, Gore a donné des gages sur le fait que priorité serait accordée au système public. Cela étant, l'allocation des budgets sera assujettie à la performance des écoles. Bush entend favoriser le privé en mettant sur pied un système de chèques éducation qui seront accordés aux parents qui ne veulent pas envoyer leurs enfants au public.

En matière de santé, Gore entend consacrer 340 milliards au remboursement des ordonnances et préserver le système du Medicare dont on dit qu'il pourrait faire faillite en 2008. Bush souhaite accorder 198 milliards au remboursement des médicaments et introduire les HMO, les organisations de soins privées, au sein du Medicare.

En matière fiscale, Bush a promis d'affecter les excédents budgétaires prévus à une diminution très marquée des impôts. On calcule que 43 % des baisses envisagées bénéficieraient au 1 % des contribuables les plus riches des États-Unis. Gore, au contraire, souhaite que les surplus budgétaires

soient utilisés exclusivement au remboursement de la dette publique.

En matière de retraites, Bush veut une privatisation partielle du système public et se propose d'offrir aux salariés la possibilité d'investir en bourse une portion de leurs cotisations. Gore veut le maintien du système public jusqu'en 2050 et propose la création de comptes d'épargne plafonnés qui seraient gérés par des fonds de gestion privés.

En matière d'armes à feu, c'est tout simple, Bush est le candidat de la National Rifle Association qui s'oppose farouchement à tout contrôle alors que Gore entend faire le contraire.

Qui vote pour qui?

La moitié des hommes sont pour Bush, 41 % pour Gore et 5 % pour Ralph Nader; 44 % des femmes sont pour Gore, 43 % pour Bush, et 6 % pour Nader. Les hommes mariés sont encore plus nombreux à voter Bush (56 %) que Gore (34 %). Et les femmes mariées? 47 % pour Bush et 42 % pour Gore.

Par tranches d'âges, les plus fervents supporters de Bush se retrouvent dans la cohorte 30-44 ans avec 48 %. C'est seulement au sein des 65 ans et plus que Al Gore détient un avantage sur son concurrent avec 46 % des intentions de vote. Si l'on regarde à travers la loupe de la scolarisation, les moins diplômés et ceux qui sont tout en haut, les universitaires, sont pour Gore; ceux de l'entre-deux pour Bush.

Les Noirs sont démocrates dans une proportion de 82 % alors que les Blancs sont majoritairement, mais faiblement, républicains avec 51 %.